

 **URPS**
2021 INFIRMIERS LIBÉRAUX
BRETAGNE

Porter toujours plus haut la voix des *infirmiers*
et *infirmières libérales* de Bretagne

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'année COVID... Bis repetita

L'année COVID encore bien sûr, malgré les vaccins et les mesures sanitaires coercitives c'est bien la pandémie qui nous aura encore occupée toute l'année.

L'année commence en fanfare dès janvier avec la création de la VDSI, qui signe une évolution significative de l'accès aux soins infirmiers, parce que oui, c'est bien de soins dont il s'agit, préventifs certes, mais n'est-ce pas extraordinaire qu'il faille attendre une crise sanitaire de cette ampleur pour que l'on place au centre d'un dispositif de prévention, les infirmières libérales, alors même qu'il n'existe toujours pas de prise en charge de l'éducation thérapeutique dans la NGAP.

Qui aurait pensé que les infirmières puissent prendre toute leur place, y compris en termes de prescription : de tests aux cas contact des patients zéro, de vaccins alors même que certains médecins nous contestent encore le droit d'injecter tout autre vaccin que celui de la grippe ?

Bien sûr nous n'aurons pas été les seules mobilisées, d'autres professions sont même très largement présentées par les médias, comme au centre de la lutte contre l'épidémie au plus près des patients. Mais les chiffres sont têtus ce sont bien les IDELS qui vaccinent, mobilisées dans les centres de vaccination ! qui testent dans leurs cabinets, en centre, au domicile des plus fragiles ! Que n'aura-t-on entendu de la part du corps médical,

que n'aura-t-il fallu subir comme contraintes, avant qu'enfin les infirmières libérales puissent exercer leur compétence en matière vaccinale !

Il faut une certaine dose d'abnégation et de conscience professionnelle pour donner comme notre profession a donné pendant toute cette année. Nombre d'entre nous sont épuisées, au bord du burn-out professionnel, mais les IDELS sont toujours présentes !

2022 commence à peine, espérons que l'année à venir sera moins rude que ce début janvier où nous sommes encore et toujours sur tous les fronts au bord de l'asphyxie. Mais on tient !

Si le regard des institutions, la perception qu'elles ont aujourd'hui de notre profession ont très largement changé, espérons que la fin attendue de la crise sanitaire, ne signera pas le retour d'une vision plus étriquée.

Pendant ces deux années, l'URPS a continué à développer et à participer des projets, en dehors de la COVID, la lecture de ce rapport d'activité vous le démontrera.

Mais nous ne pouvions entamer ce rapport d'activité sans affirmer haut et fort que nous n'avons pas à rougir de notre profession, nous avons toutes les raisons d'en être fiers !

Bonne lecture...

Patrice THORAVAL, Président



SOMMAIRE

1. L'URPS INFIRMIERS DE BRETAGNE	4
<i>Les infirmiers libéraux bretons en chiffres</i>	4
<i>L'organisation</i>	5
<i>Le financement</i>	6
<i>La vie de l'Union</i>	7
<i>La communication</i>	7
2. GESTION DE LA CRISE SANITAIRE «COVID-19»	
<i>Mise en place de la VDSI</i>	8
<i>La vaccination COVID</i>	10
<i>Sur le plan de la représentation institutionnelle</i>	14
<i>Après des IDEL Bretons</i>	14
<i>Nos projets :</i>	18
<i>Les projets en cours</i>	18
<i>Les projets à venir</i>	19
3. LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ EN BRETAGNE	22
<i>Les instances de démocratie en santé</i>	22
<i>Les instances liées à l'exercice coordonné</i>	23
<i>Les instances liées à l'exercice de la profession</i>	24
4. L'INTERPROFESSIONNALITÉ AU BÉNÉFICE DU PARCOURS PATIENT	26
<i>L'inter-URPS</i>	26
<i>La santé des soignants</i>	26
<i>Le repérage précoce de la fragilité chez la personne âgée</i>	28
<i>Les projets Article 51</i>	29
<i>Les systèmes de communication et d'informations partagées</i>	32
5. GECO LIB'	34
<i>L'organisation</i>	34
<i>Les actions développées</i>	35
<i>GECO VAX</i>	38
6. GLOSSAIRE	44
7. LES PARTENAIRES	46

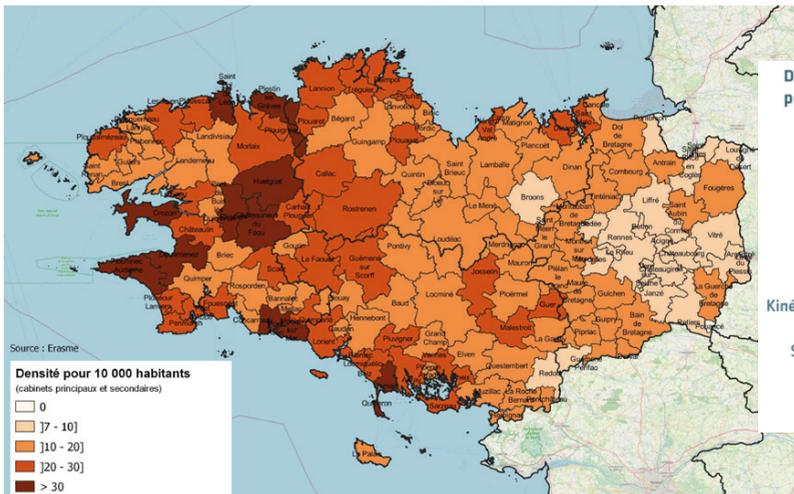


L'URPS INFIRMIERS DE BRETAGNE

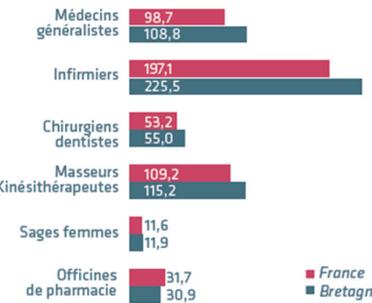
LES INFIRMIERS LIBÉRAUX BRETONS EN CHIFFRES

La densité d'infirmiers est toujours plus élevée dans le Finistère et le Morbihan (presque le double par rapport à l'Ille-et-Vilaine) mais l'on observe une baisse d'effectif dans ces départements et une stagnation au niveau régional. La part des infirmiers de 60 ans et plus est davantage représentée dans le 29 et le 22. La densité est plus forte en Bretagne par rapport à la France mais l'évolution est plus dynamique.

Densité d'infirmiers au 31/12/2021 en Bretagne par bassin de vie (INSEE 2012)



Densité de professionnels libéraux pour 100 000 habitants en 2021



Cabinets principaux et secondaires : Démographie des infirmiers par département

Département	Effectif	Densité
Côtes d'Armor	998	16.62
Finistère	1 987	21.71
Ille et Vilaine	1 234	11.43
Morbihan	1 539	20.26
Bretagne	5 758	17.16

Cabinets principaux : Démographie des infirmiers par département

Département	Effectif	Densité	Évolution	Part 60 ans et +
Côtes d'Armor	992	16.52	+2.0%	7.3%
Finistère	1 979	21.63	-1.3%	7.2%
Ille et Vilaine	1 204	11.15	+2.4%	4.7%
Morbihan	1 537	20.23	-1.2%	6.0%
Bretagne	5 712	17.03	+0.1%	6.4%
France		14.36	+1.3%	

Nouvelle année, nouveau mandat !

Le nombre de membres dans chaque URPS varie en fonction de l'effectif des infirmiers libéraux conventionnés en région. Les infirmiers libéraux bretons ont été appelés aux urnes entre le 31/3/2021 et le 7/4/2021 pour élire les 24 représentants de leur URPS.

LE BUREAU



Patrice THORAVAL
Président
22

Valérie BERTRAND
Vice-Présidente
56

Yveline CANN
Secrétaire
29

Claude FEILLANT
Trésorier
29

Fabien SOREAU
Secrétaire adjoint
22

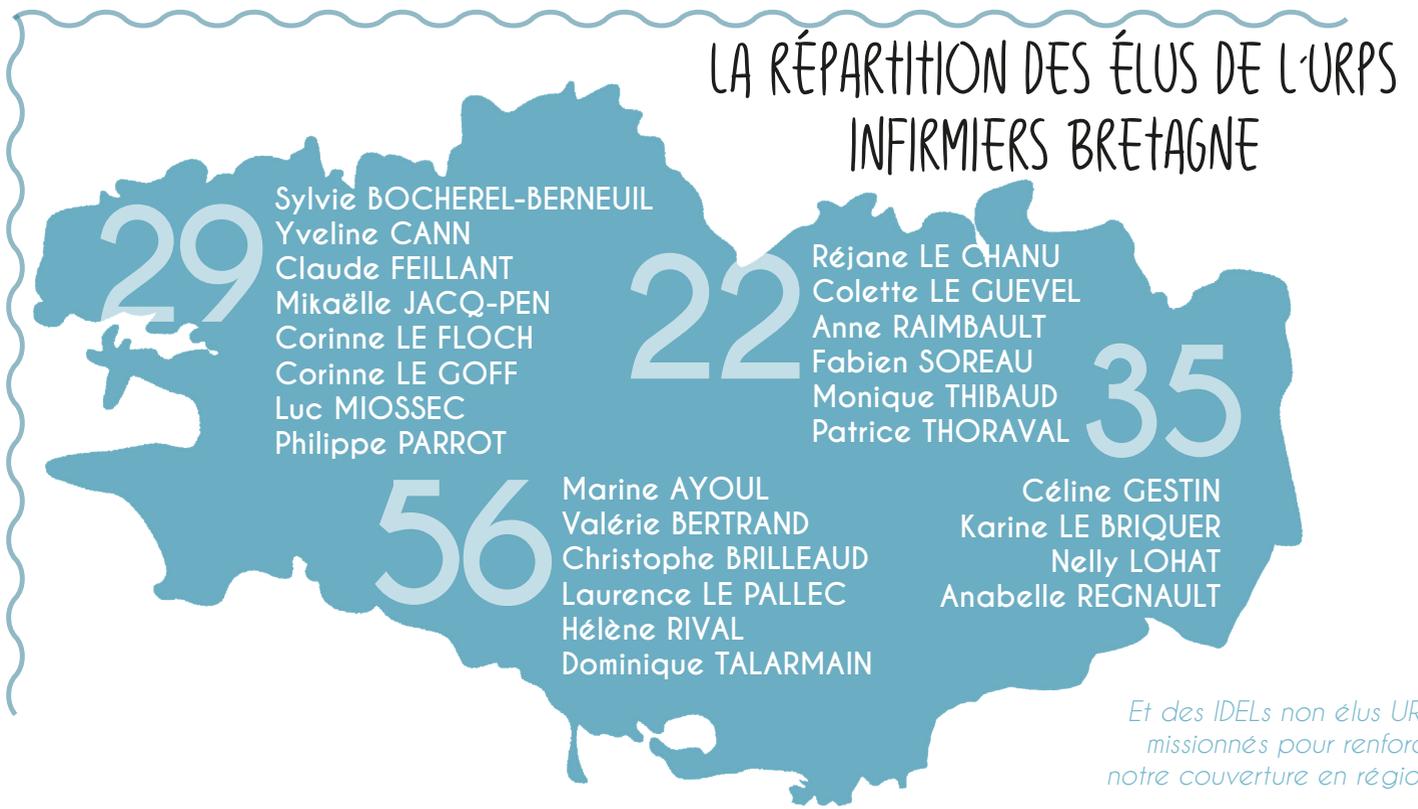
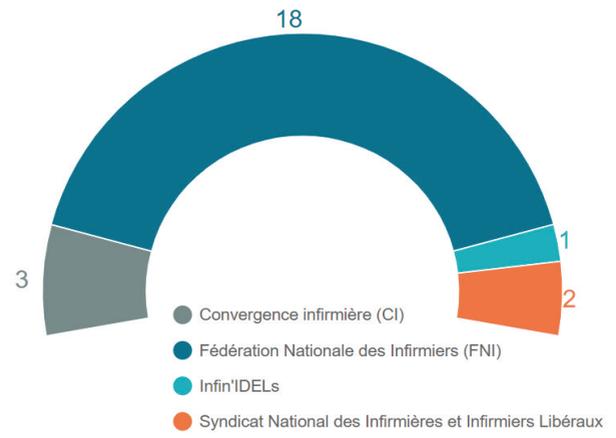
Marine AYOUL
Trésorière adjointe
56

Et une chargée de mission : **Delphine IN**, pour accompagner les élus de l'URPS dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets votés par le conseil d'administration en assemblée générale.

Statistiques liées aux élections :

Nombre d'électeurs : 5640
Nombre de votants : 1140
Taux de participation : 20,21% (27,28% en 2016)

Nombre de sièges attribués par syndicat



Et des IDELs non élus URPS missionnés pour renforcer notre couverture en région :

Sylvie BOCHEREL-BERNEUIL, infirmière à Braspart (29)
Olivier DUPORT, infirmier à Quiberon (56)

LE FINANCEMENT

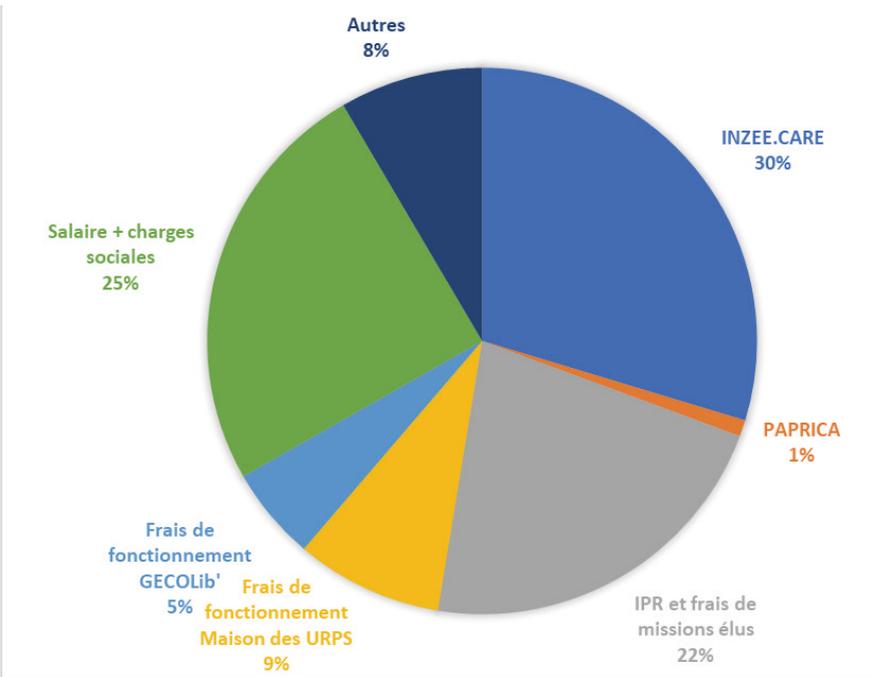
2021		
Recettes d'exploitation	Dotation ACOSS	268728
	Divers	63310
Charges d'exploitation		327325
RESULTAT		4713

En 2021, l'URPS a reçu une dotation ACOSS à hauteur de 268.728€.

Cette dotation correspond aux cotisations obligatoires prélevées chaque année (CURPS) sur les revenus des infirmiers libéraux de Bretagne par l'URSSAF. Elles s'élèvent à hauteur de 0,1% des revenus déclarés par les IDELS bretons.

A titre de comparaison, cette cotisation est de 0,5% pour les médecins libéraux et 0,3% pour les chirurgiens-dentistes. Les moyens dont dispose chaque URPS pour représenter sa profession ne sont donc pas les mêmes.

Répartition des dépenses par poste et projets en 2021



Notre URPS préfère investir dans les projets plutôt que de thésauriser ou d'investir dans l'immobilier. La non-utilisation des budgets de l'URPS induirait des ponctions pour financer d'autres organisations, ce qui bien évidemment imputerait le budget consacré à la défense de la profession en région.

S'investir dans des projets pour donner de la visibilité aux IDELS, ce qui anime les élus de l'URPS !

Ce résultat 2021 témoigne du dynamisme de l'URPS infirmiers à s'engager dans des projets de santé publique.

LA VIE DE L'UNION



En 2021 nous avons organisé 3 assemblées générales ordinaires (03/06/2021 pour l'AG de clôture et 28/19/2021 pour l'AG d'installation). En dehors des réunions formelles statutaires, imposées par la loi, l'URPS bretonne fonctionne grâce à l'implication de l'ensemble des élus dans les différents projets mono ou pluri-professionnels développés par l'Union. L'implication de l'ensemble des élus est un gage de diversité et de réussite des projets. Cette année, comme les précédentes, chaque élu s'est vu proposé et a pu investir les dossiers pour lesquels il avait une appétence particulière.



LA COMMUNICATION

Le site internet

Régulièrement actualisé avec les projets en cours.

La communication électronique

Diffusion d'invitations régulières à des journées d'information et/ou de formation. L'occasion de permettre aux IDELs bretons de suivre les projets, de se former et d'améliorer leurs pratiques.

Réseaux sociaux



URPS infirmiers Bretagne

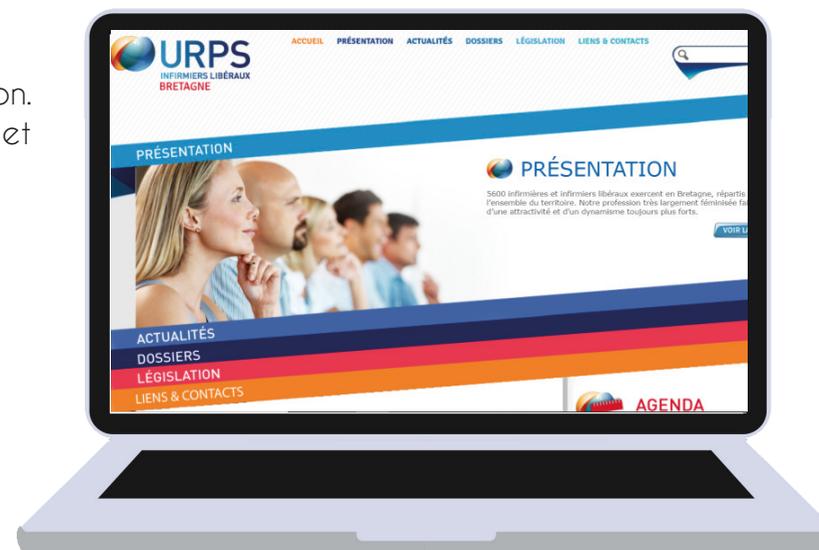


URPS des infirmiers libéraux de Bretagne



@InfirmiersDe

<http://bretagne.infirmiers-urps.org/>



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE « COVID-19 »

La profession est restée sur le front pour la gestion de la crise sanitaire COVID.

Mise en place de la VDSI

Pour faire face à l'épidémie, la stratégie « Tester Alerter Protéger » évolue avec un renforcement de l'accompagnement des personnes isolées. Les infirmiers libéraux sont un acteur majeur de ce dispositif. Ainsi, à partir du 20 janvier 2021, les agents de la plate-forme Contact Tracing de l'Assurance Maladie vont systématiquement proposer aux patients testés positivement une visite à domicile d'un(e) infirmier(e) libéral(e) ou VDSI. La personne diagnostiquée positive a bien sûr le choix d'accepter ou non.

Les objectifs de cette visite étant de :

- Conseiller sur les mesures d'isolement dans une démarche pédagogique de santé publique,
- Évaluer les conditions d'isolement et déclencher si besoin un accompagnement social si souhaité par le patient,
- Et si besoin, proposer et réaliser un dépistage aux membres du foyer cas contacts (tests PCR ou antigéniques).

Afin de gérer ces demandes de VDSI dans notre région, nous nous appuyons sur la plateforme inzee.care.

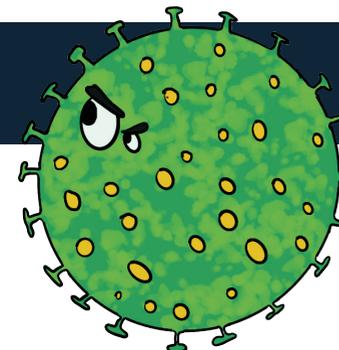
Dans les faits, comment sont transmises les demandes de VDSI ?

Les agents traceurs de l'Assurance Maladie effectuent les demandes de VDSI dans un fichier en interne, qui est ensuite transmis à la Direction du Numérique en Santé au fil de l'eau. Enfin ces demandes sont finalement importées sur la plateforme inzee.care, Pour rappel, l'URPS met à disposition gratuitement cet outil auprès des IDELS en le finançant. L'inscription sur cet outil est simple.

En complément, pour gérer les demandes de VDSI en attente, nous bénéficions d'une convention de financement avec l'ARS, pour mobiliser le support téléphonique inzee.care et recruter une chargée de gestion des VDSI.

Concrètement, leurs missions consistent à :

- Contacter les patients pour s'assurer de leur intérêt pour la VDSI ;



2

- Contacter les IDELS du secteur géographique du patient ;
- Répondre aux sollicitations des plateformes de contact tracing ;



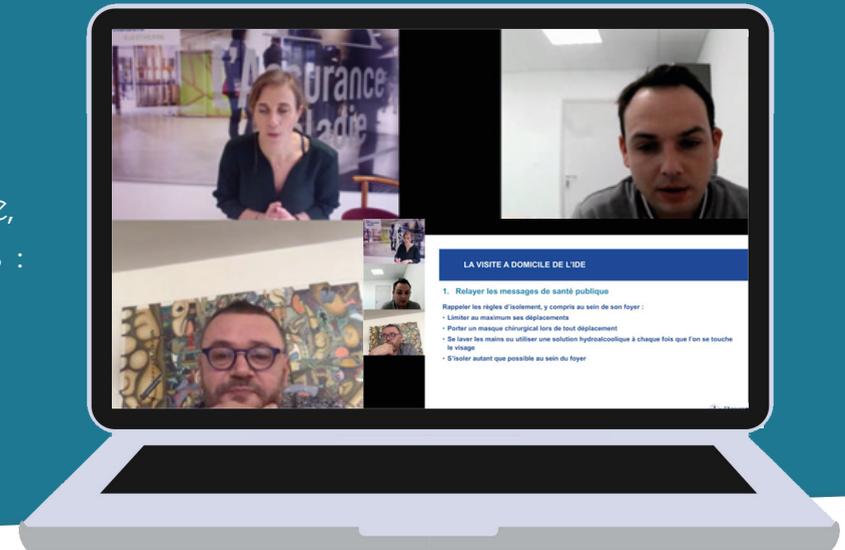
Le télégramme - 20/04/2021 « A Brest, des visites d'infirmiers à domicile aident les patients COVID à isoler ».

L'étude Comcor de l'Institut Pasteur révèle que 90 % des personnes ayant bénéficié de cette visite soulignent son utilité !

Au 31/12/2021, 40125 demandes de VDSI en région. Le taux de résolution moyen des VDSI était de 67%.

Des webinaires

Afin de guider les IDELS dans la mise en œuvre de ce nouvel acte, des actions de communication et de formation ont été proposées : Des webinaires ont été organisés le 13, 14 janvier 2021 et 2 février auprès des IDELS bretons.



L'Assurance Maladie
Agré ensemble, protéger chacun

SUIVI DE L'ISOLEMENT PAR LES INFIRMIERS DIPLÔMÉS D'ÉTAT LIBÉRAUX

COVID-19

RÉUSSIR L'ISOLEMENT DU MALADE & TESTER LES AUTRES MEMBRES DU FOYER

POUR VOUS CONNECTER
Allez sur www.inzee.care/idel et créez votre compte en vous munissant d'une feuille de soins barrée. Vous recevez un e-mail lorsque votre compte est validé.

POURQUOI UTILISER WWW.INZEE.CARE ?

<p>SÉCURITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement sécurisé et confidentialité des données de santé (Hébergement en Données de Santé, Blockchain). • Traçabilité : une solution unique de suivi des demandes de soins. • Historique des demandes envoyées par les patients ou les établissements de soins. 	<p>SIMPLICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créé par des professionnels de santé pour des professionnels de santé. • Une application mobile facile d'utilisation et conviviale. • Gain de temps : joignabilité et réactivité sur des espaces dédiés. • Une solution développée en collaboration avec les URPS.
--	--

REUSSIR L'ISOLEMENT DES PERSONNES CONTAMINÉES

- Rappeler la durée d'isolement : 10 jours à compter des symptômes ou de la date de prélèvement.
- Rappeler les gestes barrières.
- Faciliter l'appropriation de la démarche d'isolement par le patient.
- Identifier une situation de vulnérabilité sociale à la Cellule territoriale d'appui à l'isolement :

Pour les Côtes-d'Armor : 02 96 62 44 77 (pref-CAI-covid19@cotas-darmor.gouv.fr)
 Pour le Finistère : 06 79 34 89 27 (d29@croix-rouge.fr)
 Pour l'Ille-et-Vilaine : 02 99 02 19 14 (aptes18h : 06 74 77 72 37) (pref-ctsi@ille-et-vilaine.gouv.fr)
 Pour le Morbihan : 06 74 68 75 85 (contact@morbihan-protection-civile.org)

➢ Facturer un AMI 5,6 + MO, soit 22,64 € + majorations dimanche/férié + IK avec exo/div 3

TESTER LES AUTRES MEMBRES DU FOYER

- Réaliser un TAG aux membres du foyer qui ne se sont pas faits tester depuis la confirmation du patient zéro du foyer.
- Rappeler la nécessité d'un test à J17, à compter du début de l'isolement de la personne contaminée et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 pour lever l'isolement.
- Générer un code à 6 caractères via l'interface <https://pro.tousanticovid.gov.fr> pour le remettre aux patients positifs qui souhaitent se signaler sur l'application TousAntCOVID.

➢ Facturer un AMI 9,5 (29,9 €) ou AMI 8,3 pour 3 patients ou plus dès le premier prélèvement + AMI 9,6 si renouveau des cas contacts et saisie dans Contact COVID

Difficultés rencontrées

- Les changements de doctrines : le protocole d'isolement, les dates de test...
- Des secteurs en tension avec un nombre de demandes élevé par rapport à la charge de travail des IDEL, en particulier dans les grandes villes principalement.
- La lassitude des IDEL, qui ont été beaucoup sollicités depuis le début de la pandémie avec le dépistage, la vaccination en centre et à domicile...
- De nombreuses demandes de contact-tracing non pertinentes : de nombreux patients ne souhaitent finalement plus la visite.

Source : Bilan d'activité de Maria CHOLET pour la période du 28/10/2021 au 31/12/2021

La vaccination COVID

Forte mobilisation des IDELS dans les centres de vaccination. Vaccination à domicile intervenue dans le courant de l'été 2021 pour aller vers la population fragile ayant des difficultés à se déplacer en centre de vaccination.

Plusieurs phases :

- L'obligation vaccinale des professionnels de santé notamment : à partir du 15/10/2021, les professionnels de santé ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet ne pourront plus exercer leur activité.
- La vaccination COVID du grand public par graduation en fonction du public fragile

VACCINATION COVID 2021

04/01/2021 : lancement de la campagne de vaccination auprès des résidents des EHPAD, USLD et des professionnels de santé de + de 50 ans ou à risque de formes graves de COVID-19.

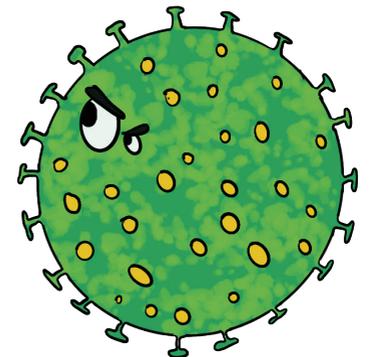
18/01/2021 : élargissement de la campagne de vaccination aux personnes âgées de 75 ans et plus et aux personnes vulnérables à très haut risque de développer une forme grave de la COVID-19. A cette période, ouvre également les premiers centres de vaccination.

08/02/2021 : lancement de la vaccination Astra Zeneca aux professionnels de santé de ville, du médico-social, pompiers et aides à domicile de plus de 50 ans et ou présentant des facteurs de risque.

25/02/2021 : Mise en place de la vaccination des PA de 50 ans à 64 ans inclus atteintes de co-morbidités à risque de formes graves de la COVID auprès des médecins traitants.

09/03/2021 : 20 pharmacies pilotes pour vacciner contre la COVID.

15/03/2021 : généralisation de la vaccination en pharmacies.



Mars / Avril 2021 : ouverture de 6 centres de vaccination de grande capacité en Bretagne pour vacciner jusqu'à 1000 personnes par jour.

Mai 2021 : opération « Tous sur le pont » pour mobiliser les professionnels pour la vaccination et les dépistages lors du week-end prolongé du pont de l'Ascension.

Fin juin 2021 : ouverture de centre de vaccination éphémères dans les quartiers politiques des villes et opérations aller-vers dans les centres commerciaux.

Du 26 au 29/06/2021 : tour de France en Bretagne. Opération de vaccination sans rdv dans les villes de départ des étapes.

6/9/2021 : lancement de la campagne de vaccination des scolaires de 12 à 17 ans.

15/09/2021 : mise en œuvre de l'obligation vaccinale des professionnels de santé.

Octobre 2021 : Pfizer est administré en ville.

Novembre 2021 : ouverture de la dose de rappel auprès des 18 ans et +, 5 mois après la dernière injection.

Début décembre 2021 : Ré-ouverture de 3 centres de vaccination dont 2 à Rennes : Villejean, Plaine de Baud et St Briec.

15/12/2021 : ouverture de la vaccination aux enfants âgés de 5 à 11 ans à risque de formes graves + obligation rappel vaccinal pour les plus de 65 ans et celles vaccinés avec le Janssen dans le cadre du passe sanitaire.

22/12/2021 : ouverture de la vaccination à tous les enfants âgés entre 5 et 11 ans.

24/12/2021 : réduction de 4 à 5 mois du délai de la dose de rappel



Exemples d'édition du Président dans le cadre de la vaccination

« Octobre 2021 : mois charnière pour nous et nos patients »

A partir du 15 octobre les infirmières libérales comme les autres professionnels de santé libéraux, doivent justifier d'un schéma vaccinal complet pour pouvoir exercer leur activité. A défaut nous nous exposons à des sanctions clairement posées par les textes réglementaires. On ne mesure pas assez les risques encourus qui sont de plusieurs natures, certains peuvent être dramatiques notamment en matière assurantielle.

Chers collègues,

Parce que les infirmiers libéraux sont les acteurs majeurs de la prise en charge au domicile, mais aussi les principaux vaccinateurs dans les centres, il nous semble important de positionner la profession sur la vaccination COVID à domicile.

A défaut certains acteurs s'en empareront et communiquent déjà sur le peu d'entrain dont nous ferions preuve à aller vers les patients les plus fragiles.

« Vaccination COVID : à nos seringues !- Novembre 2021 »

Le dépistage

Appel à la mobilisation des IDEL pour participer au dépistage de la population notamment à différents moments charnières où brassent davantage la population :

- Du 13 et 16 mai, pendant le week-end de l'ascension, mise en place de l'opération « Tous sur le pont »
- Face à la diffusion du variant « delta », des opérations de dépistages sont également organisées fin juin 2021.
- 9/12/2021 : détection de 2 cas du variant Omicron en région. Forte mobilisation des IDELS pour les dépistages à l'approche des fêtes de fin d'année.

Relais des messages de l'ARS à ce sujet auprès des mandants.

Mise en place des « médiateurs de lutte anti-COVID » par l'ARS pour renforcer localement les capacités de dépistage et proposer des actions de prévention.



Communication de l'URPS pour l'opération « Tous sur le pont » :

Cher(ère) collègue,

Nous vous relayons une demande de l'ARS Bretagne qui s'inscrit dans une stratégie nationale de dépistage renforcé pendant ce long week-end de l'Ascension.

La Bretagne reste une région privilégiée de villégiature pour nombre de nos concitoyens lors des ponts du mois de mai.

Conscients des efforts de mobilisation qui nous sont demandés sur tous les fronts et sans réelle anticipation de la part des pouvoirs publics, il sera fait également appel à des professionnels de santé moins sollicités. Vous serez peut-être amenés à tester en compagnie de collègues kinés ou chirurgiens-dentistes par exemple. Il s'agira de réserver le meilleur accueil à ces nouveaux venus sans y voir de volonté de leur part de venir empiéter sur nos compétences habituelles...



Les renforts en EHPAD ?

Dans un contexte de tension en ressources humaines importante au sein des EHPAD, notamment au regard des sur-risques de cluster, nous avons sollicité pour renforcer les équipes soignantes pour leurs résidents.



RECHERCHE IDEL POUR RENFORT EN EHPAD

Cher(e)s collègues,

Nous nous faisons le relais d'une offre d'emploi à mi-temps ou temps complet émanant du CCAS de la ville de RENNES, pour renforcer leurs équipes en EHPAD.



Cette annonce peut paraître inopportune en raison de la fin des mesures tarifaires de renfort en EHPAD au 1/6/2021 mais pour ces patients âgées, nous nous devons de relayer cette offre.

[PLUS D'INFORMATIONS ICI](#)

[CANDIDATEZ ICI](#)

Bien confraternellement.

SUR LE PLAN DE LA REPRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Nous avons continué à participer aux audioconférences régionales de gestion de crise Covid pilotée par l'ARS et ses délégations territoriales.

Ces audioconférences réunissaient les acteurs libéraux de la région. L'occasion de remonter et partager les initiatives menées par les IDELS : mise en place des centres de vaccination, mobilisation des professionnels pour le dépistage, mobilisation des professionnels pour venir en renfort des EHPAD...).



AUPRÈS DES IDEL BRETONS

Actualisation du site avec les dernières informations COVID : bulletin hebdomadaire COVID de l'ARS, les dernières doctrines du Ministère (DCS urgent...)

ÉLABORATION D'OUTILS POUR AIDER LES IDELS À S'ORGANISER POUR LA GESTION DE CRISE

- Modalités de facturation des IDELS dans les centres de vaccination et ESMS
- Modalités de renfort en EHPADS et centre de vaccination
- Boîte à outils vaccination
- Boîte à outils dispositions réglementaires et recommandations COVID-19
- Boîte à outils tests
- Boîte à outils visite domiciliaire

TESTS COVID-19 PAR INFIRMIER

Faites vous dépister sur rendez-vous en cabinet infirmier



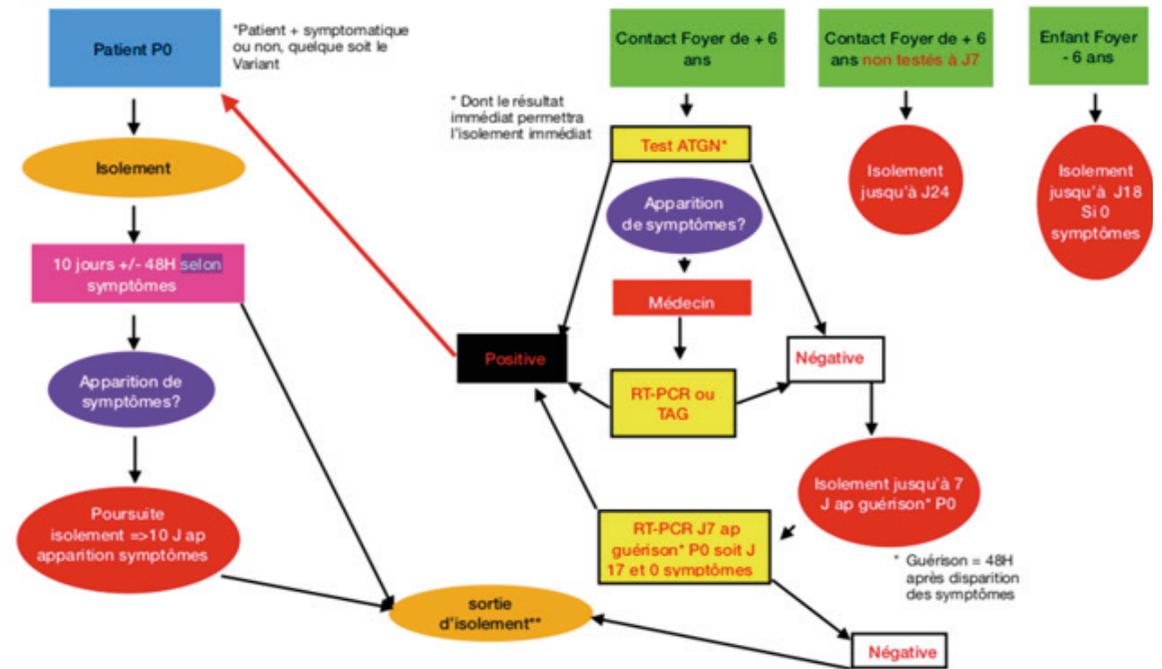
Contactez votre infirmier(e) de famille ou prenez rendez-vous sur le site www.inzee.care



24h/24, 7j/7



Arbre décisionnel VDSI.



** Les sorties d'isolement se font **obligatoirement** après accord du médecin et dans le maintien des gestes barrières renforcés pendant 7 jours



BULLETIN D'INFORMATION N°40 COVID-19

Vendredi 23 octobre à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

Le dénombrement des cas intègre les données de Santé publique France qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés. Attention : depuis le mercredi 23 septembre, le décompte des cas confirmés se base sur de nouvelles modalités de traitement des données de Santé publique France. Les statistiques fournies comptabilisent désormais uniquement les résultats bruts, qu'ils aient été testés en Bretagne ou ailleurs en France.

POINT DE SITUATION CAS COVID-19

Le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés. Attention : depuis le mercredi 23 septembre, le décompte des cas confirmés se base sur de nouvelles modalités de traitement des données de Santé publique France. Les statistiques fournies comptabilisent désormais uniquement les résultats bruts, qu'ils aient été testés en Bretagne ou ailleurs en France.

Par rapport au vendredi 16 octobre 2020, la Bretagne enregistre 4 538 cas supplémentaires.

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique depuis le 28 février est de 23 894 (+ 4 538 depuis vendredi 16 octobre) ainsi répartis :

- 12 000 (+ 2 102 depuis vendredi 16 octobre) personnes résidant en Ile-et-Vilaine ;
- 4 507 (+ 935 depuis vendredi 16 octobre) personnes résidant dans le Finistère ;
- 4 223 (+ 815 depuis vendredi 16 octobre) personnes résidant dans le Morbihan ;
- 3 164 (+ 686 depuis vendredi 16 octobre) personnes résidant dans les Côtes d'Armor.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- 27 (+3 depuis vendredi 16 octobre) en service de réanimation ;
- 221 (+50 depuis vendredi 16 octobre) autres modes d'hospitalisation ;
- 1 763 (+98 depuis vendredi 16 octobre) ont regagné leur domicile ;
- +11 décès à déplorer depuis vendredi 16 octobre (soit 313 décès au total dans le cadre des prises en charge hospitalières).

→ Les données détaillées par département se trouvent en annexe

POUR S'INFORMER

0800 130 000
Numéro vert national appel gratuit, 7j/7 24h/24

→ Hotline du rectorat réservée aux personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire (de 8 à 12h et de 14h à 17h) : 02 23 21 73 50

→ Pour les arrêts de travail : www.amsf.fr/entreprise

Toutes informations complémentaires :
• www.gouvernement.fr/info-coronavirus
• www.solidarites.sante.gouv.fr/coronavirus
• www.bretagne.ars.sante.fr

INZEECARE . FR

Comme en 2020, la plateforme inzee.care, de mise en relation des patients avec les IDEL, s'est améliorée pour répondre aux besoins de l'évolution sanitaire.

2021 confirme la reconnaissance de l'outil inzee.care par l'ARS et l'Assurance Maladie Bretagne comme moyen pour être mise en relation rapidement avec la profession infirmière en particulier avec la création de l'acte VDSI :

Ainsi, de nouveaux modules ont été développés :

En plus de la création des soins de dépistage COVID :

- « Dépistage COVID par test antigénique »
- « Demie journée ou journée de dépistage par test antigéniques hors EHPAD Covid »
- Prélèvement naso-pharyngé PCR Covid »
- Prélèvement sérologique COVID »



En début d'année 2021, création d'un nouveau soins « Visite Sanitaire Infirmière COVID » ou VDSI.

Fin d'année 2021, dans le cadre de la stratégie de l'aller vers pour vacciner les plus fragiles qui ne peuvent pas se déplacer en centre de vaccination, développement d'un module « vaccination » en complément du soin « vaccination COVID ».

Pour les IDEL, les avantages de ce module sont notamment :

- Gérer les doses de vaccination ;
- Gérer les dates de vaccination ;
- Accéder à la liste d'attente des patients qui souhaiteraient se faire vacciner.

Plateforme de mise en relation soins infirmiers en Bretagne



- 1 1 862 infirmiers libéraux utilisateurs actifs en Bretagne (soit près de 25% des infirmiers libéraux de la région)
- 2 Accès gratuit au service de prise de rendez-vous pour tous les patients, structures de santé, les professionnels (médecins, sage-femme, pharmaciens, etc)
- 3 Pour prévenir, organiser et favoriser le maintien à domicile
- 4 Covid : tests antigéniques, télésoins, et actes spécifiques disponibles sur la plateforme en ligne
- 5 Un Hébergement en Données de Santé
- 6 70 000 patients, 850 établissements en France nous font confiance
- 7 Découvrir le service : <https://bit.ly/2HD3Oapvinzeevideo>



Pour la vaccination COVID, les IDEL peuvent classiquement cocher le soin « vaccination COVID » sur leur profil inzee.care.

Statistiques d'IDELS qui ont activé le module vaccination COVID et coché le soin Vaccination COVID

Au 06/01/2022

Pour le module vaccination COVID :

Nombre de cabinets ayant activé la vaccination COVID-19 :

- A domicile : 102
- En cabinet : 107

Nombre de rendez-vous vaccination COVID :

- A domicile : 631
- En cabinet : 1132

Pour les soins vaccination COVID à domicile / au cabinet cochés par les infirmiers libéraux :

Vaccination COVID 19 par département	A domicile	Au cabinet
22	446	1
29	906	4
35	541	2
56	803	2
TOTAL	2696	9



LES PROJETS EN COURS ...

HÉMOCHROMATOSE

Relais de la formation « Être acteur de sa maladie chronique, le patient atteint d'hémochromatose » proposé par le CHEM. Pour la réunion de Pontivy, y participait M. DEMARES, Président de l'association Hémochromatose.

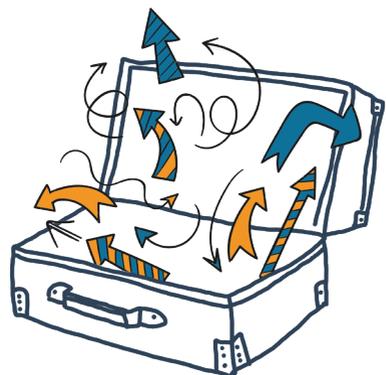
VOIE ORALE CONTRE LE CANCER (VOC)

Diffusion d'un questionnaire auprès des mandants pour évaluer la satisfaction par rapports aux fiches VOC mises à disposition par l'OMEDIT Bretagne et Pays de la Loire. En effet, l'URPS IDEL apporte son expertise sur le contenu de ces fiches.

Anne RAIMBAULT est mandatée par notre URPS dans le comité scientifique VOC, piloté par les OMEDIT Bretagne et Pys-de-Loire.

Application en cours de développement.

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID, diffusion de la fiche / affiche élaborée par l'Omédit Bretagne pour les patients cancéreux



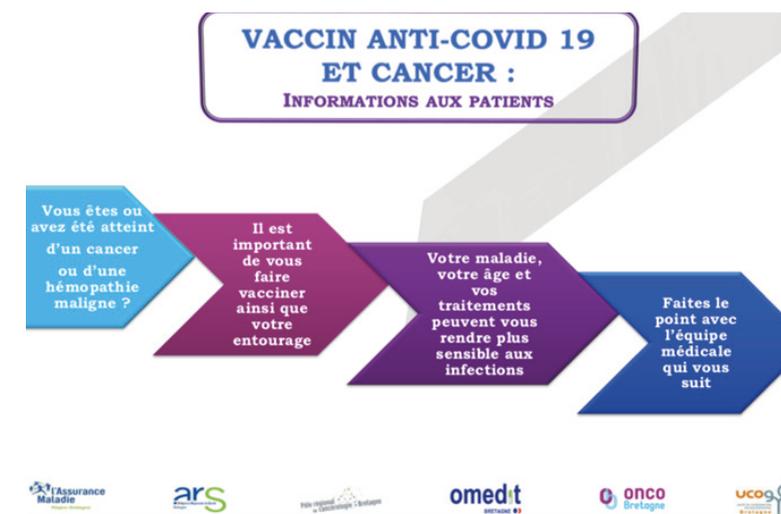
RÉUNIONS D'INFORMATION EN IFSI

Elles ont eu lieu à Rennes et à St Briec - Présentation de l'exercice libéral et des modes d'exercice coordonnés.

GCS E-SANTÉ

Adhésion au GCS e-santé Bretagne

Dates de formation en région :
Pontivy : 16 septembre 2021
Brest : 23 septembre 2021
Quimper : 30 septembre 2021
Rennes : 7 octobre 2021
Morlaix : 14 octobre 2021
En distanciel : 30 novembre 2021



... LES PROJETS VENIR !

Nouvelle mandature, nouveaux projets !

Les pistes de projets évoqués pour la prochaine mandature : Des projets parcours pour améliorer la qualité de prise en charge des patients comme :

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR PALLIATIVE DANS LA POURSUITE DU PROJET IDOLOR

Cet axe de travail s'inscrit dans la continuité des travaux déjà menés dans le cadre de la prise en charge de la douleur post-opératoire : le projet IDOLOR et dans un contexte de virage ambulatoire.

A l'origine, le projet IDOLOR visait à améliorer la prise en charge de la douleur post-opératoire.

Un questionnaire avait été envoyé aux IDELs bretons pour identifier les causes de ces douleurs et mettre en relief les éventuelles difficultés des IDELs pour y faire face.

Dans les actions proposées, il était évoqué l'élaboration d'un protocole « régional » de prise en charge de la douleur.

Cependant la NGAP a évolué et intègre depuis le 1er janvier 2021, quatre soins post-opératoires :

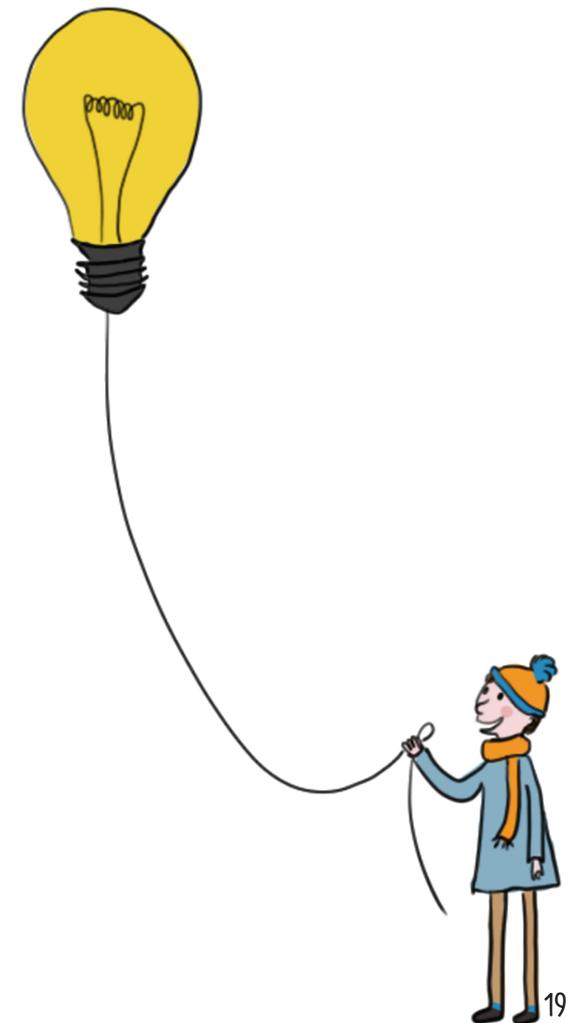
Les séances de surveillance clinique et d'accompagnement post-opératoire ;

- Les séances de surveillance et/ou retrait de cathéter périmerveux pour une analgésie post-opératoire ;
- Acte de retrait de sonde urinaire
- Acte de surveillance de drain de redon et/ou retrait post-opératoire de drain.

Ces nouveaux actes sont un progrès dans permettent de reconnaître le rôle des IDELs dans le suivi post-opératoire.

Au regard de cette amélioration, il semblait opportun pour les élus de transposer cette réflexion à la prise des patients en soins palliatifs.

En effet, les IDELs se retrouvent souvent en difficultés pour ces patients : identification des ressources pour orienter le patient...



LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE

L'amélioration de la santé mentale en Bretagne constitue l'une des priorités du projet régional de santé 2018-2022.

- En 2011-2014, le taux standardisé d'admission de longue durée pour troubles mentaux est de 34% supérieur au national pour les hommes et 20% supérieur pour les femmes.
- En 2014, le taux standardisé de recours à l'hospitalisation en psychiatrie était 23% plus importante en région qu'au national.
- Les premières causes d'hospitalisation en psychiatrie sont premièrement la schizophrénie et deuxièmement les troubles mentaux liés à la consommation d'alcool.
- De plus la Bretagne fait partie des régions de France les plus touchées par le suicide. La prise en charge de la santé mentale est donc une problématique de santé publique importante pour notre région.

L'objectif serait de faire un état des lieux des besoins des IDELs sur cette prise en charge et de travailler en lien avec les partenaires impliqués en local et/ou régional sur le sujet : EPSM, CLS, psychiatre, projet territorial de santé mentale...

LE ZONA

Le zona est une maladie infectieuse virale due à la réactivation du virus varicelle-zona de la famille des herpès-virus. Il survient longtemps après une varicelle.

Ce virus qui reste à la racine des nerfs au niveau de ganglions nerveux, peut se réactiver à l'âge adulte (en moyenne après 50

ans), se multiplier et provoquer une éruption cutanée douloureuse.

*Source : ameli.fr

Cette maladie peut donc être très invalidante pour le patient en fonction de la zone touchée comme des maux de tête, une paralysie faciale, risques de fausses-routes, rétention urinaire...

Il existe déjà un projet de promotion de la vaccination GECOVAX, ciblant le vaccin contre la grippe mais pour garder la cohérence de la thématique, reste à voir comment intégrer ce sujet au projet GECOVAX ou transposer le projet GECOVAX au zona.

LA PRISE EN CHARGE DES PLAIES CHRONIQUES

Il a été partagé par les élus, leur difficulté à identifier les ressources existantes pour bénéficier de l'avis d'un expert.

Au niveau de la région, il existe une plateforme de télé-médecine voire de télé-expertise e-KerMed, développé par le GCSe-santé Bretagne. Cependant, la demande d'expertise peut être pris en charge sous condition de la création d'un dossier patient.

L'avenant 6 à la NGAP permet la télé-assistance soit l'accompagnement par l'IDEL du patient dans le cadre de la téléconsultations organisées à la demande du médecin.

- Si le patient dispose déjà de soins infirmiers : TLS = 10€
- Si cela est fait de manière spécifique : TLD = 15€
- Dans un lieu dédié aux téléconsultations : TLL = 12€

La cotation pour la télé-expertise est toujours en cours de négociation. L'avenant prévoit également une aide à la modernisation et à l'informatisation :

***Un montant de 490,00€ regroupant les différentes aides à la télétransmission en contreparties des engagements suivants :**

- L'utilisation d'un logiciel DMP,

- L'utilisation d'une messagerie sécurisée,
- Atteindre un taux de télétransmission > ou = à 70%
- L'utilisation de SCOR
- L'utilisation d'une version de logiciel de facturation SESAM Vitale à jour

* 100,00€ si l'IDEL est impliqué dans un projet d'exercice coordonné : ESP, MSP, CPTS.

* Dans le cadre de la réalisation d'actes de téléconsultation :

- Une aide financière à l'équipement de vidéotransmission (350,00€ par an) ou appareils médicaux connectés (175€ par an).
- 1€ par ouverture de dossier DMP.

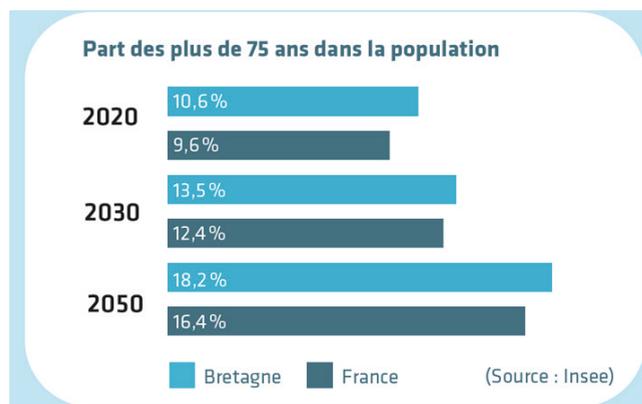
LE MAINTIEN À DOMICILE

Dans le contexte de vieillissement de la population, les IDELS prennent en charge de plus en plus d'aînés à domicile.

En région, en 2020

- 10,6% des bretons ont 75 ans et plus (9,6% en métropole)
- 3,9% des bretons ont plus de 85 ans (3,4% en métropole)

L'objectif du projet serait d'organiser ou réorganiser le domicile pour maintenir l'autonomie des aînés. Parcours de prise en charge à travailler



les DAC. Projet en cours suivi par le Copil inter-URPS : repérage de la personne âgée fragile, PAERPA, Mesure 5 du Pacte de refondation des urgences de la filière gériatrique.

LA REFONTE DE NOTRE SITE INTERNET



Sur le volet de la communication, l'autre chantier envisagé concerne la refonte de notre site internet. En effet, la crise sanitaire a montré l'importance de disposer de moyens de communication ergonomique, fluide et intuitif de la communication auprès des acteurs institutionnels et des IDELS..

Notre objectif sera ainsi d'améliorer notre visibilité auprès des infirmiers libéraux bretons et des partenaires institutionnels..



3

LA PARTICIPATION DE L'URPS INFIRMIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ EN BRETAGNE

INSTANCES DE DEMOCRATIE EN SANTE

La CRSA

C'est l'agora des acteurs de santé et des usagers. Elle permet de recueillir les besoins de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé, puis participe à l'élaboration et mise en place du Projet Régional de Santé.

La CRSA est organisée en 5 commissions spécialisées. L'URPS infirmiers est représentée dans 3 commissions (CSOS, CSP, CSMS).

L'actualité de la CRSA s'est également concentrée sur la crise sanitaire, notamment dans l'organisation de temps de partage d'informations des initiatives des différents acteurs de la santé.

A ce titre, le Président de la CRSA a rédigé des contributions pour recenser ces initiatives.

Cet état des lieux des initiatives en Bretagne ont permis à la CRSA de constituer des contributions dans le cadre du Ségur de la Santé. Par ce Ségur, le premier Ministre et le Ministre de la Santé et des Solidarités exposent l'ambition de tirer les premiers enseignements de la gestion de la crise sanitaire et accélérer des éléments de réforme de notre système de santé.



INSTANCES LIEES A L'EXERCICE COORDONNE

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel ou ACI fait référence à l'ancien règlement arbitral. Il a été signé le 20 avril 2017 par l'UNCAM (Union Nationale des Caisses de l'Assurance Maladie) et les représentants d'organisations représentatives des professions de santé. C'est l'Assurance Maladie qui octroie ce financement pour le fonctionnement de la MSP.

Ce financement est modulé en fonction de l'atteinte d'indicateurs. Ces indicateurs s'articulent autour de 3 axes :

- L'accès aux soins,
- La qualité et la coordination des soins
- L'appui d'un système d'information partagé

Point de vigilance : seules les MSP constituées sous le modèle juridique de la SISA peuvent bénéficier de l'ACI.

En 2021 il y a eu 5 CARPEC (commission qui examine les demandes d'adhésion à l'ACI et les projets de santé) : le 11 février, le 15 avril, le 24 juin, le 7 octobre et le 9 décembre.

Instruit les différentes phases d'accompagnement d'un projet de MSP ou ESP et examine les demandes d'adhésion à l'ACI

CARPEC
(Y ont siégé Monique THIBAUD et Patrice THORAVAL)

Comité de sélection des MSP
(copiloté par l'ARS et le Conseil Régional de Bretagne)

Exercice coordonné

Comité régional de suivi des structures pluriprofessionnelles. Nous n'y siégeons pas. Les représentants syndicaux qui ont signé l'ACI MSP y siègent.
(pilote par l'Assurance Maladie)

Examine les projets de santé pour financer l'investissement immobilier ou projets d'extension

L'URPS infirmiers sur l'ensemble de ces commissions est toujours extrêmement attentive et vigilante au respect de l'indépendance professionnelle et des particularités de l'exercice pour chaque profession. Il s'agit bien pour nous de faciliter l'émergence d'exercice coordonné permettant d'optimiser et fluidifier le parcours de santé des patients, de faciliter les coopérations interprofessionnelles à partir de projets émanant de la volonté des acteurs de terrain.

Instruit les demandes d'adhésion à l'ACI



Patrice THORAVAL, président

INSTANCES LIEES A L'ORGANISATION DE LA PROFESSION

Le zonage infirmier avec La CRONDPS

Avec le contexte de la crise sanitaire, la publication et l'application de l'arrêté révisant le zonage infirmiers a été reporté. Ainsi l'arrêté du 29 mai 2012 définissant le zonage infirmiers restait opposable durant la période de la crise sanitaire. Ce zonage déterminait les zones éligibles au contrat incitatif.

L'avenant n°6 de la convention nationale publié le 13 juin 2019 au JO prévoyait le renforcement de l'accès aux soins infirmiers pour les patients.

MÉTHODOLOGIE DE ZONAGE RÉNOVÉE

Il définit une nouvelle méthodologie de zonage sur la base de l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) développée par la DREES (surdotée, très dotée, intermédiaire, sous-dotée, très sous dotée).

Trois nouveaux contrats incitatifs pour favoriser l'installation et le maintien des infirmiers en zones très sous dotées, qui n'entreront en vigueur qu'à compter de la publication du nouveau zonage et des contrats typés régionaux.

1. *Un contrat d'aide à la première installation : pour les IDEL conventionnées s'installant en zone très sous-dotée et sollicitant pour la première fois leur conventionnement. 37 500€ sur 5 ans, non renouvelable*

2. *Un contrat d'aide à l'installation : pour les IDEL conventionnées s'installant en zone très sous dotée. 27500€ sur 5 ans, non renouvelable*

3. *Un contrat d'aide au maintien pour les IDEL conventionnées déjà installés en zone très sous-dotée. 3000€ par an sur 3 ans, renouvelable.*

Pour les zones surdotées, la régulation de l'installation est maintenue et s'applique aux IDELs comme aux SSIAD.

Bonus de 150,00€ par mois si accueil un étudiant infirmier dans son cabinet pour le stage de fin d'études et pendant la durée du stage.

En contrepartie du respect des engagements suivants :

- Exercer pendant une durée de 3/5 ans (selon le contrat) dans la zone.
- Justifier d'un niveau d'activité suffisant dans la zone
- Exercer en groupe
- Remplir les conditions permettant de percevoir les indicateurs socles de l'aide à la modernisation et l'informatisation (logiciels DMP compatibles, Messagerie Sécurisée de Santé...)

MAINTIEN DU DISPOSITIF DE RÉGULATION ET UNE ÉVOLUTION DES MODALITÉS DU CONVENTIONNEMENT DANS LES ZONES SURDOTÉES

Le dispositif de régulation du conventionnement en zone surdotée est maintenu.

Cependant les modalités évoluent, dans les zones surdotées :

- En cas de cessation d'activité d'un infirmier, la place vacante ne pourra être attribuée qu'au seul successeur de l'infirmier sinon la place vacante disparaîtra.
- Encadrement de l'activité en zones intermédiaires ou très dotées situées en périphérie des zones surdotées.

En cas de création ou d'extension de SSIAD dans ces zones, le principe ne s'appliquerait plus aux libéraux sauf en « cas de besoins que l'offre de soins existante n'est pas en mesure de prendre en charge » ; sur appréciation de la Commission Paritaire Régionale (CPR). L'IDEL qui s'installera nouvellement dans l'une de ces zones devra réaliser deux tiers de son activité dans sa zone d'installation.

Le 5 février 2020, l'ARS a mis en place un groupe de travail régional sur ce zonage en associant les représentants de la profession et les partenaires institutionnels : URPS, Ordre, confédération des centres de santé, étudiants, instituts de formation, Assurance Maladie... L'occasion de :

- Partager les résultats de la méthodologie nationale ;
- Recueillir les observations et
- Décider de l'opportunité d'utiliser la marge de manœuvre régionale pour procéder à certains reclassements ?

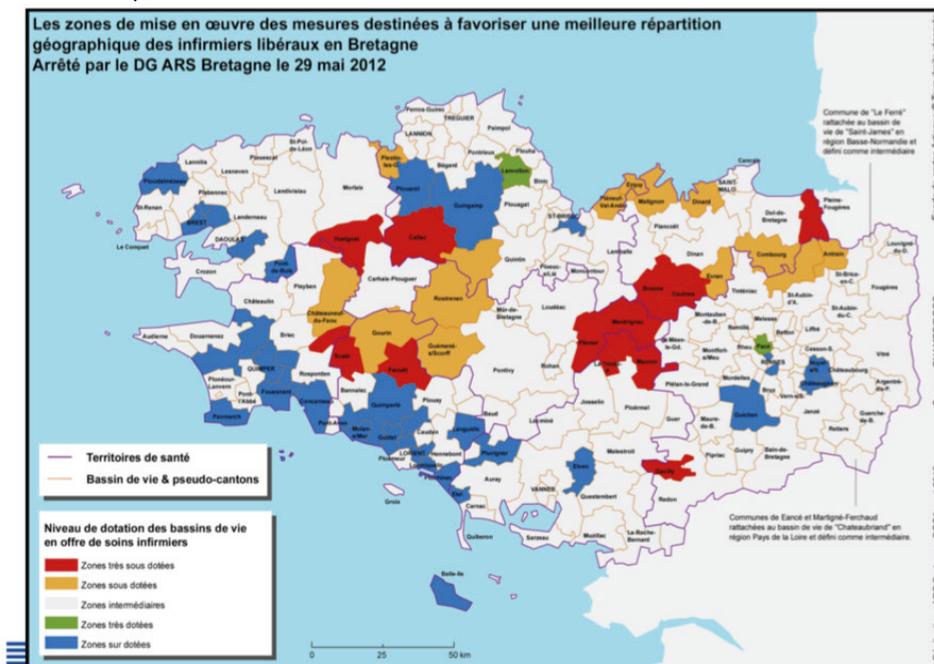
>> L'URPS A EXPRIMÉ SON AVIS FAVORABLE CONCERNANT CE PROJET.

Sources :

<https://www.bretagne.paps.sante.fr/concertation-sur-la-revision-du-zonage-des-infirmiers-liberaux?orig=recherche>

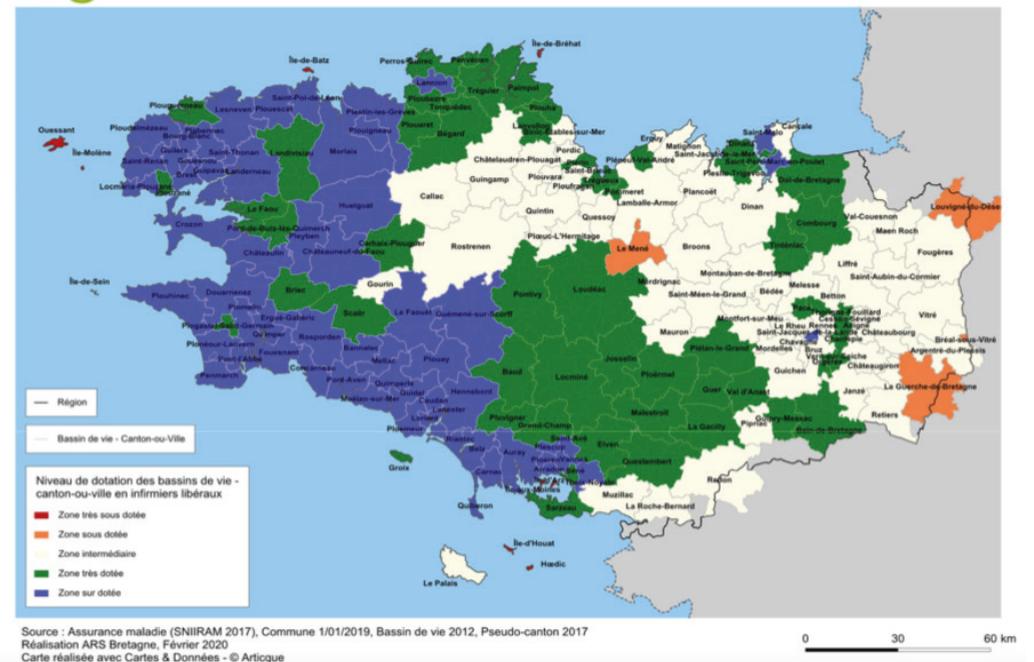
https://www.ameli.fr/ile-et-vilaine/infirmier/textes-referance/convention/avenants#text_86129

ZONAGE 2012



ars Zonage Infirmiers

ZONAGE 2020



SOURCE : ARS BRETAGNE

4

L'INTERPROFESSIONNALITÉ AU BÉNÉFICE DU PARCOURS PATIENT

L'INTER-URPS



Le comité de pilotage inter-URPS ou plus communément Copil inter-URPS est né de la volonté commune des URPS biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes de mener une réflexion commune autour du développement de l'exercice pluri-professionnel et des pratiques coopératives.

Participent au Copil inter-URPS, les Présidents de chaque URPS ou leur représentant. Il se réunit tous les premiers mardis du mois à la Maison des URPS.

LA SANTÉ DES SOIGNANTS

Pour rappel, la commission inter-URPS des soignants a la volonté de créer un réseau régional du risque psychosocial de la santé des soignants bretons.

La crise sanitaire a engendré une augmentation du nombre de soignants en souffrance.

Source : enquête de Nuance Communications sur le ressenti, charge de travail et les causes des burn-out dans le secteur de la santé - Avril 2021.

7 soignants sur 10 en France sont en situation d'épuisement professionnel.

- 98% des répondants ont déclaré avoir ressenti des symptômes de burn-out à un moment ou à un autre dans leur vie professionnelle.
- Les infirmiers et médecins français sont 67% à indiquer que leur travail leur fait ressentir un épuisement professionnel, le plus haut chiffre parmi tous les pays composant le panel de l'étude ?
- 62% des soignants français déclarent que la pandémie de COVID n'a fait qu'exacerber ce sentiment, % également le plus élevé de tous les pays sondés.

Projet Med'Aide

Étude d'opportunité de la transférabilité du dispositif Med'Aide sur le territoire breton pour les professionnels de santé libéraux, menée par des étudiants de master 2 : pilotage des politiques et Actions en Santé Publique.

Ce dispositif a été mis en place en 2016 à l'origine par l'URPS des médecins libéraux du PACA. En 2019, l'ARS PACA a otroyé un financement à ce dispositif permettant de l'étendre à l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

Les objectifs de Med'Aide :

- 1) Dépister et prévenir l'épuisement professionnel
- 2) Accompagner les soignants dans leurs démarches et es orienter les structures adaptées.

Pour accompagner les professionnels en souffrance, Med'Aide met à disposition une plateforme téléphonique accessible gratuitement pour aider à la résolution des difficultés psychologiques. Aussi, afin de prévenir le risque d'épuisement professionnel, des campagnes de communication sont menées auprès des soignants : newsletters, communiqués de presse, mini-vidéos témoignages, affiches de sensibilisation, création d'un site internet...

Résultats de l'étude prévue début 2022 : à suivre.



Livret prévoyance

Les URPS reçoivent régulièrement des interrogations des soignants sur « LA » prévoyance idéale pour les libéraux. Pour répondre à ces demandes et face au vocabulaire technique des contrats, les URPS à travers la commission santé des soignants a élaboré un livret Prévoyance « L'essentiel sur votre assurance prévoyance »

Attention, ce livret n'a pas vocation à être exhaustif, il se veut surtout pédagogique autour de la question de l'assurance prévoyance.

Ce livret a été diffusé numériquement par e-mailing à la mi-décembre auprès des IDELs.



REPÉRAGE PRÉCOCE DE LA FRAGILITÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES EN SOINS PRIMAIRES

Les principes de la démarche :

- Accompagner les professionnels de santé libéraux, dans la mise en place d'une organisation innovante et graduée de proximité, en partenariat avec les acteurs territoriaux.
- Leur donner les moyens d'assurer le repérage précoce de la fragilité, et de la prendre en charge.

Les objectifs du projet :

- Renforcer la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées, au domicile, par le repérage précoce des fragilités.
- Promouvoir une démarche parcours et des outils régionaux à la disposition des acteurs du soins primaires et des acteurs de la santé au domicile.

Description de la démarche :

Il s'agit d'accompagner les équipes de soins et les CPTS volontaires, en ciblant la coordination clinique de proximité, constitué du triptique « médecins, infirmiers, pharmaciens ».

- 1) Identifier les équipes volontaires en capacité de déployer la démarche PAF,
- 2) Identifier et accompagner les référents fragilités
- 3) Former et sensibiliser les professionnels à la fragilité
- 4) Construire un parcours de repérage, d'orientation et/ou prise en charge et suivi des situations.

Pour l'accompagnement des équipes, il est envisagé de leur mettre à disposition une boîte à outils « kit fragilité ». De plus, des outils numériques de coordination sont en cours de réflexion comme ICOPE.- par exemple.

Ce projet se fait en étroite collaboration avec les partenaires suivants : l'Assurance Maladie, l'ARS, la Société Bretonne de Gériatrie et les DAC.

De plus, ce projet s'articule avec d'autres projets en cours en région : la mesure 5 du Pacte de refondation des urgences, dans le but d'améliorer le parcours de soins des personnes âgées de 75 ans et plus.



PROJETS ARTICLE 51, AVEC :

Le principe des projets Article 51 est d'expérimenter des organisations innovantes en santé sur la base de financements inédits : forfait de soins, à la qualité et à la pertinence des soins, à la capitation, paiements combinés, fonction des économies réalisées par l'Assurance Maladie.

Les expérimentations retenus se font sur une durée de 3 ans.

Nutriker

Face aux constats de :

- L'insuffisance de diagnostic et de traitement de la dénutrition en ville comme à l'hôpital ;
- L'importante morbi-mortalité (30% de mortalité à 1 an chez les patients dénutris hospitalisés
- Les dépenses de santé importantes



Parcours Dénutrition Bretagne

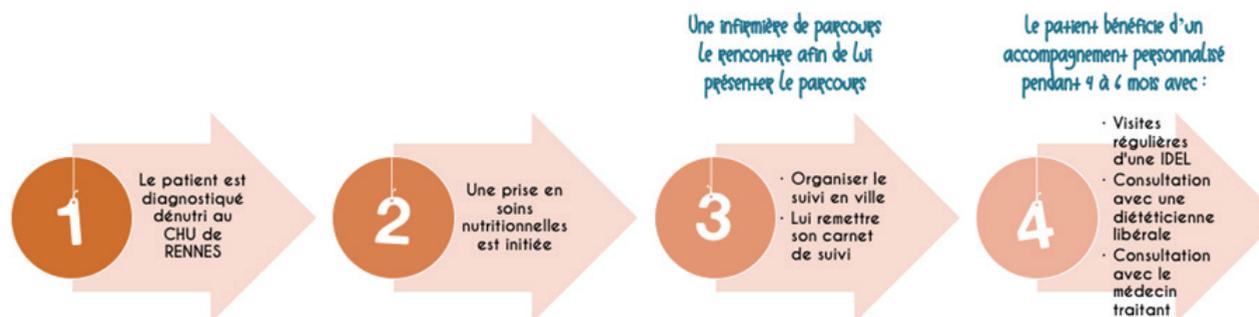
Le CHU de Rennes a mis en place Nutriker, un parcours de soins ville-hôpital, personnalisé et coordonné, s'adressant aux patients résidant en Ille-et-Vilaine, diagnostiqués dénutris au cours de leur séjour hospitalier au CHU de Rennes.

En pratique :

Les plus :

- Une application « MyCHU » permettra de faire le lien entre les professionnels en ville et à l'hôpital
- Les professionnels seront rémunérés à partir d'un forfait commun qui sera redistribué à chacun des acteurs pour appuyer dans la prise en soins du patient.

Une réunion de lancement est prévue au début de l'année 2022 pour présenter le projet aux professionnels de santé libéraux.



OCTAVE

Les URPS Pharmaciens de Bretagne et des Pays de la Loire portent l'expérimentation OCTAVE pour Organisation Coordination Traitements Agé Ville Etablissements de Santé : elle propose une nouvelle organisation d'accompagnement du patient polymédiqué de 65 ans et plus, dans le cadre d'une hospitalisation programmée. Le but d'OCTAVE est de garantir une continuité de la prise en charge médicamenteuse dans un parcours ville-hôpital-ville.

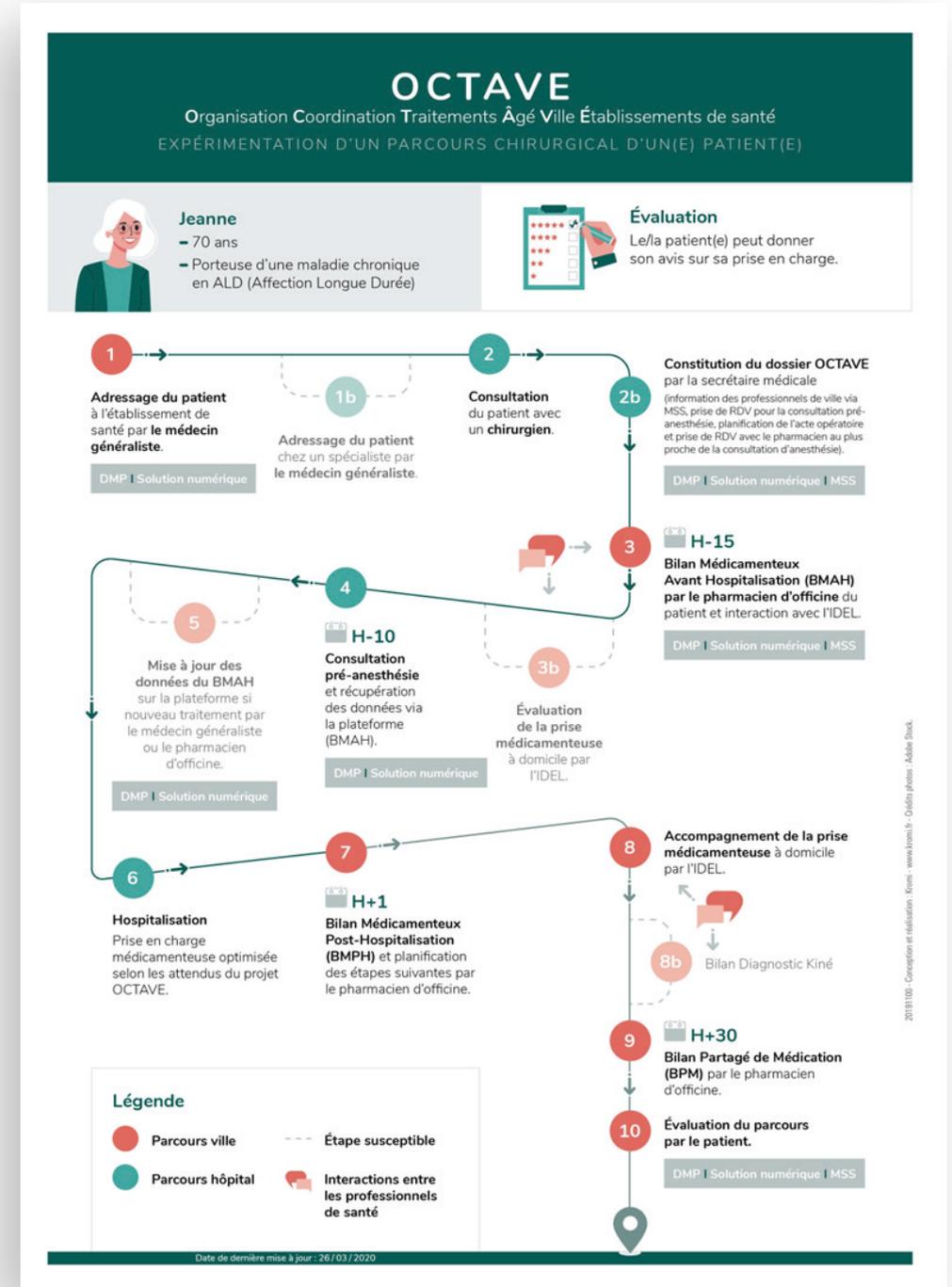
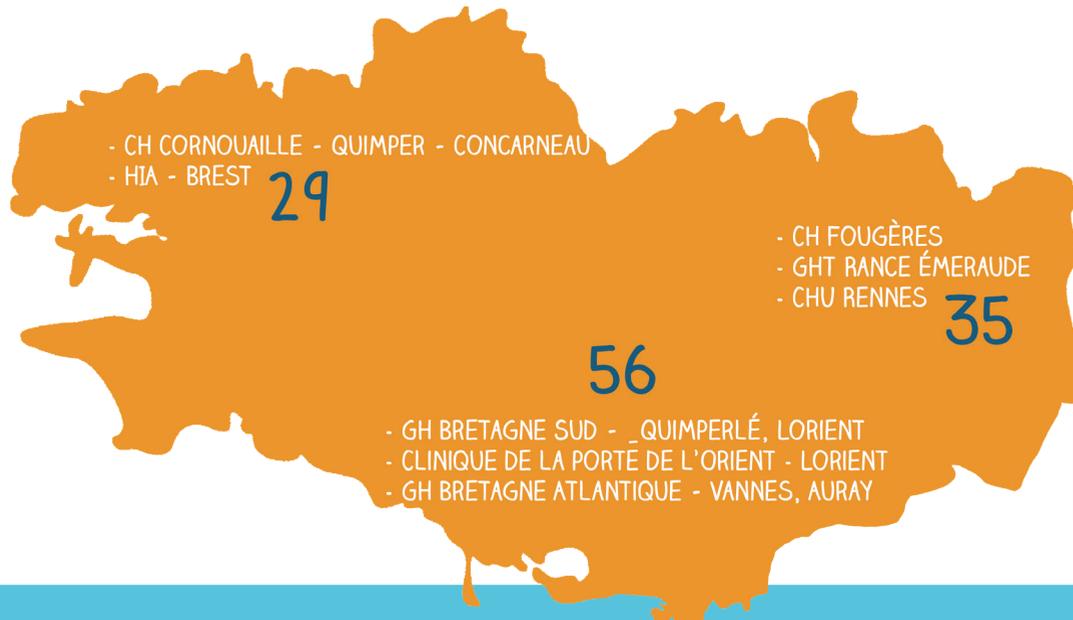
Le fonctionnement/ principe :

Le parcours OCTAVE repose sur 2 bilans médicamenteux réalisés par le pharmacien d'officine, d'une conciliation médicamenteuse d'entrée et de sortie réalisée à l'hôpital, associée à un suivi de l'infirmier et kiné à domicile, et enfin d'un bilan partagé de médication.

Les échanges ville / hôpital s'appuient sur un outil numérique « Hospiville » développée par MaPUI Labs.

Déployée sur 12 établissements de santé de Bretagne et Pays de la Loire, cette expérimentation est prévue pour une durée de 3 ans et doit inclure 10000 patients.

Liste des établissements de santé expérimentateurs :



Légende

- Parcours ville
- Parcours hôpital
- Étape susceptible
- 🗨️ Interactions entre les professionnels de santé

Date de dernière mise à jour : 26 / 03 / 2020

2019100 - Conception et réalisation : Rennes - www.sirotem.fr - Crédits photos : Adobe Stock

Rôle de l'IDEL dans le suivi de la prise en charge médicamenteuse à domicile :

Il est à noter que l'avenant 6 à la convention nationale des infirmiers crée un nouvel acte à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) pour l'accompagnement à domicile de la prise en charge médicamenteuse sur prescription médicale avec 3 séances prévues :

- AMI 5,1
- AMI 4,6 pour les 2 suivantes.

Concerne les patients non dépendant mais polymédiqué et avec des critères de fragilité.

La mise en place de cet nouvel acte se fera à partir du 1er janvier 2022.

Nous informerons les IDELs des territoires concernés et de l'avancement de l'expérimentation.

SAHOS : prise en charge du syndrome d'apnée-hypopnées obstructives du sommeil chez l'enfant

Le SAHOS est une affection chronique qui se caractérise par la survenue, pendant le sommeil, d'épisodes anormalement fréquents d'interruptions de la ventilation (apnées), ou de réduction significative de la ventilation (hypopnées).

Les difficultés de sommeil chez l'enfant sont fréquentes :

- 20 à 30% des jeunes enfants,
- Près de 10% des enfants d'âge scolaire 6 à 12 ans,
- Et 15 à 20% des adolescents y sont confrontés.

La prévalence du SAHOS de l'enfant

- A 5 ans : 6,5%
- A 7 ans : 4,5%
- A 18 ans : 2%

En effet, les IDEL peuvent avoir un rôle dans le dépistage de ces patients.

A suivre : des formations et des outils pour vous aider à dépister, orienter et/ou prendre en charge ces patients.



LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATIONS PARTAGÉS

MOBIL'ETI

Le déploiement de la e-santé se fait dans le cadre du volet numérique du Ségur en santé dont l'objectif est de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et avec l'utilisateur pour mieux prévenir et mieux soigner.

Pour les IDELS, ce volet est décrit dans le cadre de l'avenant 6 par rapport aux usages des nouveaux outils numériques ?

Le financement d'aide à l'équipement pour la modernisation et l'informatisation (logiciels DMP compatibles, MSS, taux de télétransmission, utilisation de SCOR...

Pour rappel, en 2018 le comité de pilotage inter-URPS lançait un challenge mobilité auprès des professionnels de santé libéraux pour permettre aux équipes de tester une application de messagerie sécurisée instantanée :

- Pandalab
- RSPS
- Globule

L'application qui a remporté le challenge est Globule ! Pour différencier l'outil Globule de l'application, cette dernière a été renommée en Mobil'eTY.

En Janvier 2020, plus de 700 comptes ont ainsi été créés. Cette application est gratuite car financée par l'ARS jusqu'au 31/12/2022.

La prochaine étape : communiquer auprès des libéraux pour augmenter le nombre d'utilisateurs : campagne d'e-mailing, vidéo promotionnelle...

Concernant le déploiement de Mobil'eTY, une équipe de chargés de développement e-santé par territoire de santé.

En plus de déployer la solution Mobil'eTY, leurs autres missions sont de :

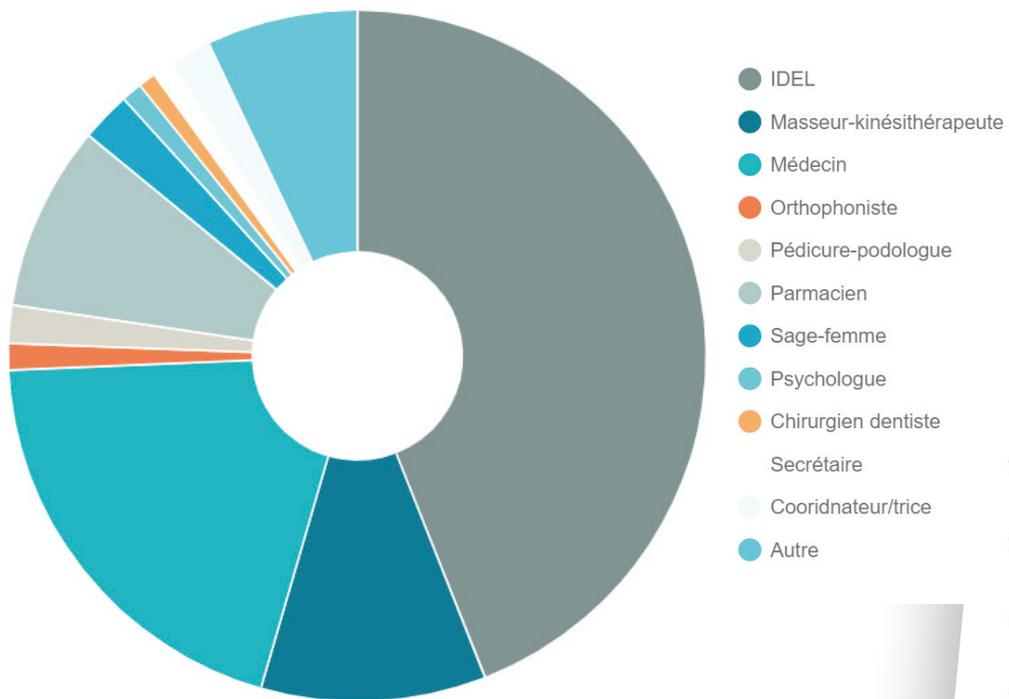
- Promouvoir le GCS-e-santé et ses services
- Animer / participer aux groupes de travail autour du numérique, de la coordination, de la télémédecine/télésoin dans le cadre de la mise en place des ESP, MSP et CPTS, travaux ville/hôpital, mesure 5 du Pacte de refondation des urgences...
- Recueillir les besoins des professionnels
- Déployer les solutions e-santé
- Former les professionnels aux outils et les accompagner à l'usage

Pour 2022, les URPS ont manifesté leur intérêt de travailler sur les axes suivants :

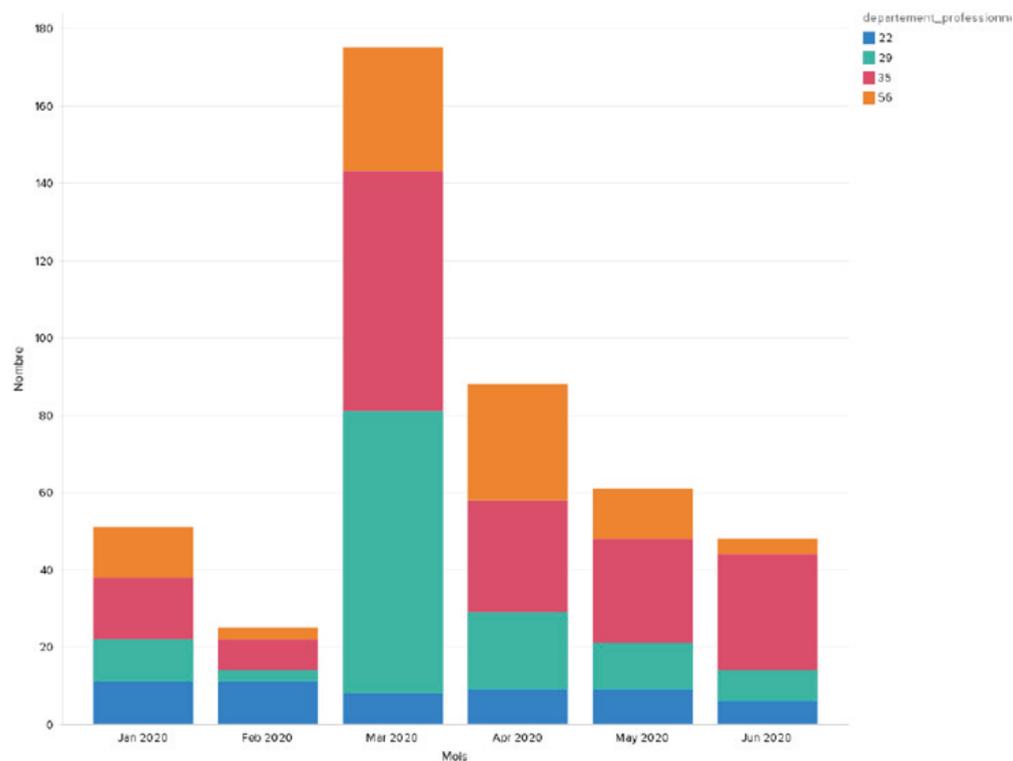
- Un travail de communication interpro sur les nouveautés liées au Ségur
- Les enjeux de la cybersécurité.



RETOURS SUR LE NOMBRE DE PROFESSIONNELS PAR PROFESSION UTILISATRICE DE L'APPLICATION



CRÉATIONS MENSUELLES DE COMPTES UTILISATEURS

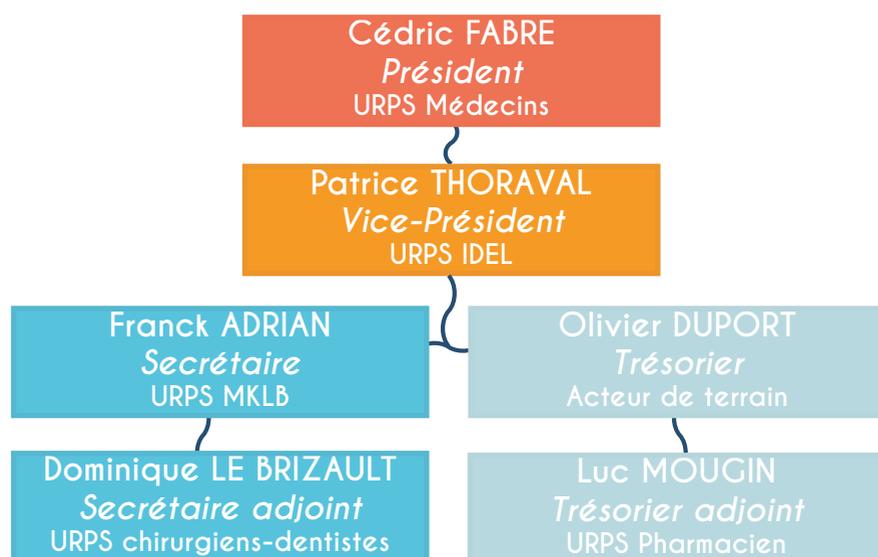


« POUR LES LIBÉRAUX, LA COORDINATION C'EST GECOLIB' »

5 GECOLib' est une association loi 1901, créée en 2014 sous l'impulsion des URPS de Bretagne. Elle accompagne notamment les libéraux désireux de développer des projets d'exercice coordonné (Association, ESP, MSP, CPTS..., prise en charge thématique : apnée du sommeil...). Elle est une association de pairs à pairs, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé, par le développement de l'exercice coordonné.

Avec GECOLib', l'URPS infirmiers accompagne les IDELs bretons dans la définition et la mise en œuvre de leur projet d'exercice coordonné, pour qu'il réponde au mieux aux besoins ressentis des professionnels sur leur territoire.

LE BUREAU



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des URPS élues

Chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens

Collège des URPS désignées

Orthophonistes, pédicures-podologues

Collège des acteurs de terrain

SISA de la Presqu'île de Lézardireux (22), Pôle de santé de Bain-de-Bretagne (35), Pôle de santé du Coglais (35), Ty MobileTP (56), GECO CEsson-Sévigé (35), FBI Presqu'île de Quiberon (56), Franck MERE - pharmacien (56), Association des professionnels de santé de Languidic (56), FBI du Pays d'Auray (56), GECO de Lorient (56)

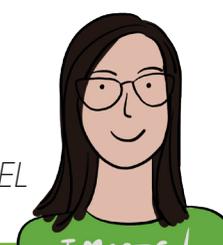


Une chargée de développement :
Lucie SOUFFOIS



Deux chargés de missions CPTS :
Guillaume LABOULFIE

Aurélien DEMIGUEL



I ♥ CPTS !



Une assistante administrative :
Anne-Françoise BOUSSARD

LES ACTIONS DÉVELOPPÉES

LES FACILITATIONS :

Accompagner les professionnels de santé libéraux dans les projets d'exercice coordonné

La facilitation répond aux besoins des professionnels de santé libéraux d'un territoire souhaitant mettre en place un projet d'exercice coordonné répondant aux problématiques de santé de leurs patients.

Dans le cadre de ces facilitations, un binôme de facilitateurs professionnel de santé / chargé de mission vont à la rencontre des acteurs de terrain pour identifier leurs besoins.

Pour ce binôme, les compétences du facilitateur professionnel de santé est de fédérer les acteurs de santé autour de l'élaboration et la mise en œuvre du projet de santé. Les compétences du facilitateur chargé de mission concernent la connaissance du domaine institutionnel, des organisations en santé et des aspects juridiques.

3 ESP / ASSOCIATION

Elaboration du projet de santé : Plougumelen (56), Pluméliau (56)

Mise en œuvre des actions : Sénépole (35)

10 MSP

Réflexion : Plobannaec-Lesconil (29), Damgan (56)

Elaboration du projet de santé : Carentoir (56), Chantepie (35), Douarnenez (29)

Mise en œuvre des actions : Sulniac (56), Plouasne (22), Pléneuf (22), Pleyben (29), Vannes Tohannic (56)

7 CPTS

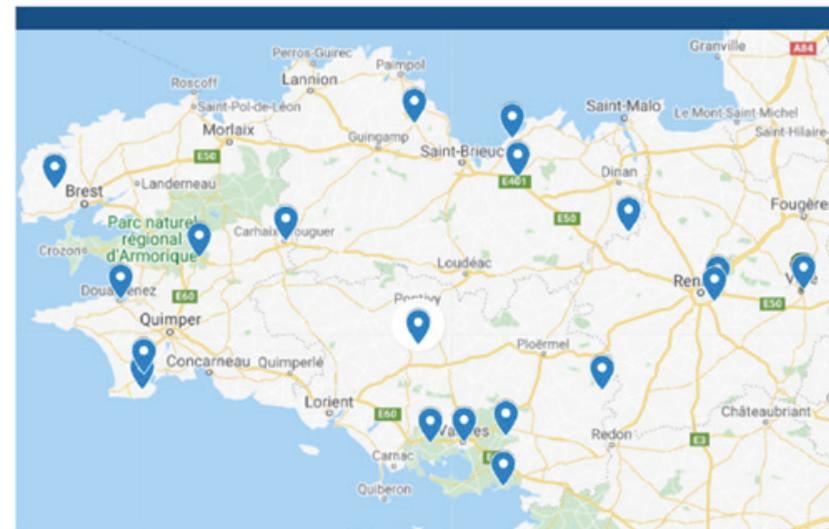
1 projet en réflexion (Carhaix)

3 projets en phase 1 (Gwened, Pays Bigouden, Armor Argoat)

2 projets en préparation MAD (Vitré, Penthievre)

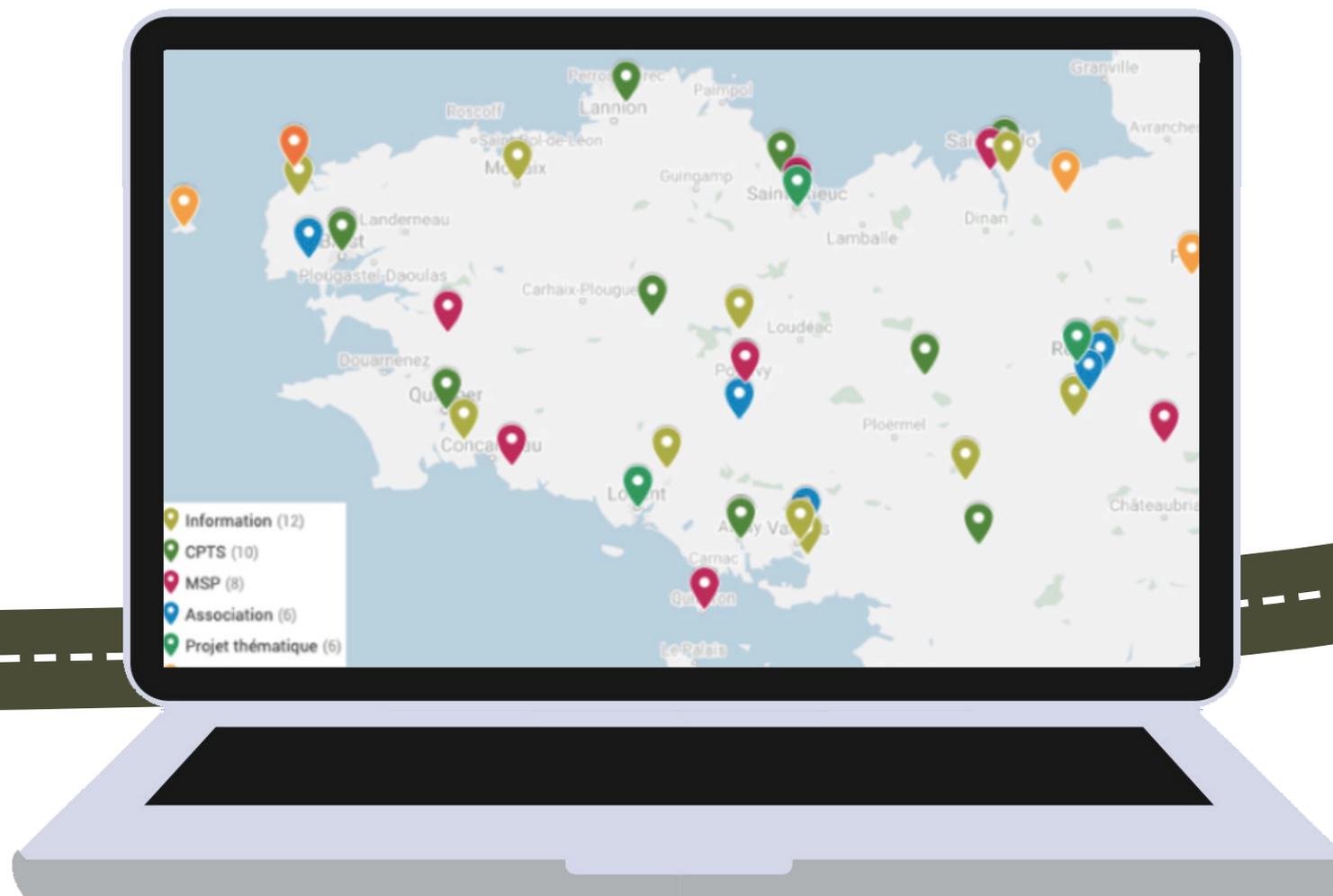
1 projet en cours de MAD (Pays d'Iroise)

LES FACILITATION EN COURS



L'accompagnement des projets de CPTS

Suite à la montée en charge de l'accompagnement des CPTS, GECOLib' a sollicité le Copil inter-URPS pour définir une politique d'accompagnement régionale. Cette politique se base sur la volonté d'accompagner les porteurs de projet de A à Z. GECOLib' propose ainsi différents services d'accompagnement :



Des facilitations

La fédération des porteurs de CPTS via le Club CPTS

La mise à disposition de coordinateurs embauchés par GECOLib

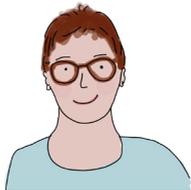
La mise à disposition d'outils de coordination avec l'application de messagerie sécurisée Mobil'ety et la plateforme dédiée à l'exercice coordonné Plexus (gestion de projet, gestion financière, stockage de documents, organisation de réunions, création de site internet).

Mettre en oeuvre des projets thématiques pour impulser des dynamiques pluri-professionnelles

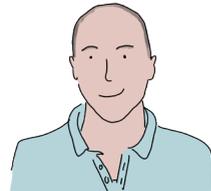
GECOVAX : PROMOTION DE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

GECOVAX est né de la continuité des actions menées par notre URPS ainsi que l'URPS des médecins libéraux de Bretagne en mai 2019. Afin de poursuivre la dynamique engagée par les professionnels de santé libéraux et donner une dimension pluri-professionnelle, le comité de pilotage inter-URPS a décidé de confier le déploiement du projet à GECOLib'. Avec le soutien de l'Assurance Maladie et en partenariat avec Sanofi et GPM.

Pour piloter le projet, un comité de pilotage GECOVAX a été constitué. Les représentants IDEL sont :



Monique THIBAUD (22)



Claude FEILLANT (29)



Nelly LOHAT (35)



Valérie BERTRAND (56)

Le projet s'articule en deux phases :



OBJECTIFS DU PROJET :

- Augmenter la couverture vaccinale contre la grippe des bretons
- Augmenter la couverture vaccinale contre la grippe des professionnels de santé bretons.
- Valoriser l'action des professionnels de santé libéraux
- Impulser des initiatives pluri-professionnelles sur les territoires.

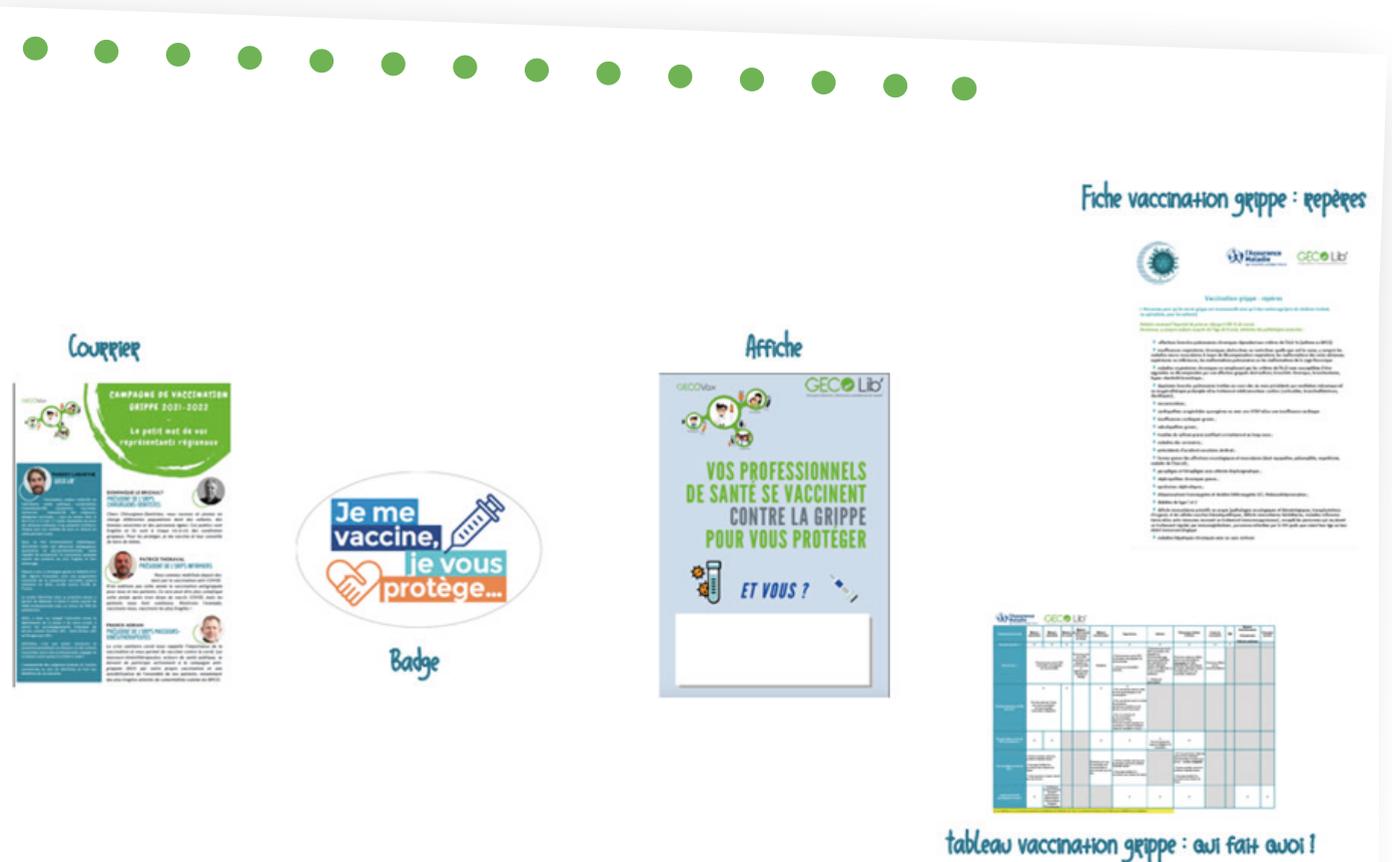


Ainsi, en 2021 les actions suivantes ont été mises en oeuvre pour GECOVAX

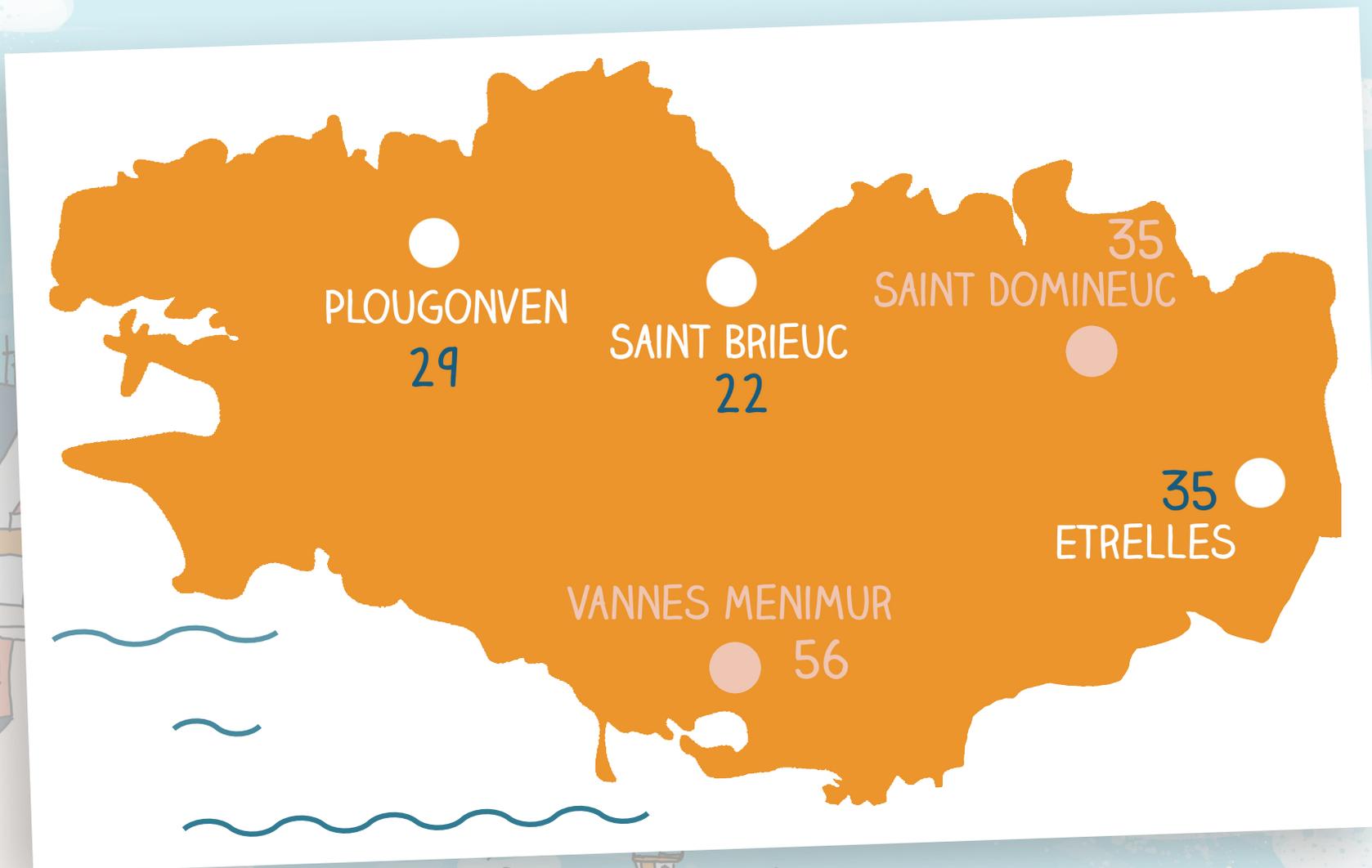
- Un courrier introductif personnalisé avec le message de chaque Président des différentes URPS.
- Une affiche de permanence de vaccination pour les cabinets aux couleurs de la charte graphique GECOLib'.
- Flyer idées reçues sur la vaccination grippe
- Badge « Je me vaccine, je vous protège »
- Vidéos promotionnelles de l'engagement es professionnels de santé pour la vaccination contre la grippe
- Fiche vaccination grippe : repères
- Fiche vaccination grippe : qui fait quoi ?

Cette boîte à outils a permis aux professionnels de promouvoir localement la vaccination contre la grippe auprès des professionnels et des patients.

En 2021, plus de 280 professionnels de santé libéraux ont commandé la boîte à outils soit plus de 2000 professionnels concernés. (Évolution des chiffres par rapport à 2019). Malgré le contexte sanitaire qui accapare les soignants, leur mobilisation pour la vaccination contre la grippe reste tout de même importante.



Dans le cadre de la phase d'accompagnement des équipes, un appel à volontaires a été lancée fin 2019 auprès des équipes pluriprofessionnelles. Ce sont 5 équipes qui ont été retenues. En raison de la crise sanitaire, les équipes de Saint-Domineuc et Vannes Ménimur se sont toutefois désistées



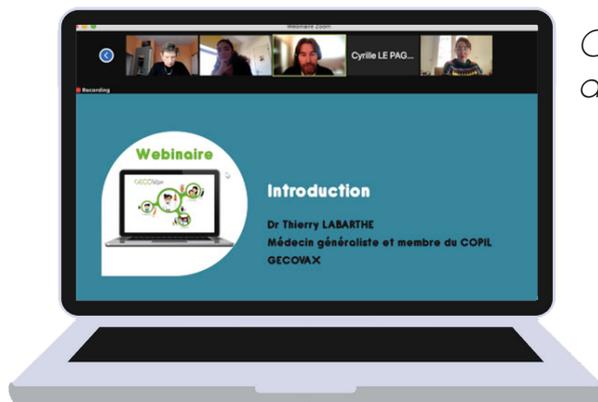
L'accompagnement des équipes au printemps et à l'été 2021, leur a permis de mettre en œuvre leur plan d'actions à l'automne 2021 :

- Organisation de permanences de vaccination auprès des professionnels de santé.
- Organisation du repérage des patients pour les orienter vers les professions qui vaccinent.

En complément de la mise à disposition de la boîte à outils, une campagne de communication a été menée avec **l'organisation d'un webinaire GECOVAX pour lancer la campagne nationale de vaccination contre la grippe.**

L'occasion de profiter des interventions de :

- Lydie KHATCHATOURIAN, médecin infectiologue au CHIC de Quimper qui rappelant les conséquences de la grippe sur les populations fragiles
- Cyrille LE PAGE, président de l'AssoSB témoignant des actions mises en place dans le quartier des Villages à St-Brieuc pour promouvoir la grippe
- Valérie BERTRAND, vice-présidente de l'URPS IDEL et membre du Copil GECOVAX pour présenter le contenu de la boîte à outils



Ce webinaire était proposé le 12 octobre de 13h à 14h. 47 personnes étaient connectées dont 111 en replay

La publication de newsletters pour partager aux soignants les actualités, les retours d'expériences des acteurs locaux, la promotion du webinaire mais aussi plus largement des informations concernant d'autres vaccinations que celle de la grippe.

La promotion du projet lors des accompagnements d'équipes souhaitant mettre en place un projet d'exercice coordonné mais également lors du séminaire PACTE de l'EHESP pour la formation des coordinateurs d'exercice pluri-professionnel. outils 2021.



PACTE
Soins Primaires



EHESP

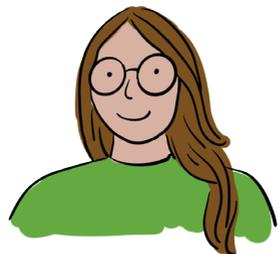


FLASH INFOS GRIPPE

JANVIER 2022

Les perspectives

Après 3 années de déploiement du projet GECOVAX. Il est prévu de procéder à une évaluation globale du projet. L'occasion de dresser le bilan des réalisations et des effets produits sur les territoires et donc la région mais également d'avoir d'obtenir des recommandations dans la perspective de poursuivre le projet en répondant au plus près des besoins des libéraux.



Marine HOUDOU, étudiante en Master 2 Politiques publiques à l'EHESP a été recrutée mi-décembre pour accomplir cette mission d'évaluation pendant 6 mois à partir de mars 2022.

Le pilotage du projet va désormais évoluer. En effet, en raison du recentrage de l'association GECOLib' sur l'accompagnement des professionnels souhaitant mettre en place un projet d'exercice coordonné, il reviendra auprès du Comité de pilotage inter-URPS. Les URPS infirmiers et pharmaciens prendront donc la suite du pilotage de ce projet.



LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2021

Chiffres de couverture vaccinale de la population bretonne à risque calculée à partir du nombre de vaccins antigrippaux remboursés par l'Assurance Maladie tous régimes confondus.

- 53,6 % pour la campagne 2019/2020
- 63,3 % pour la campagne 2020/2021

La Bretagne reste la première région française en terme de couverture vaccinale contre la grippe pour la 2^e année consécutive.
Source : DNDS-DCIR (tous régimes), analyse Santé Publique France.

Chiffres de couverture vaccinale chez les professionnels de santé libéraux :

Cette couverture vaccinale a fortement progressé entre 2019/2020 et 2020/2021 :

Profession	Taux de couverture vaccinale 2019/2020	Taux de couverture vaccinale 2020/2021	Evolution en points
Médecins généralistes	70,3%	78,1%	+ 7,8
IDEL	46,4%	59,4%	+ 13
Sages-femmes	36,9%	40,7%	+ 3,8
Chirurgiens dentistes	35,8%	49,3%	+ 13,5
Masseurs-kinésithérapeutes	18,7%	24,3%	+ 5,6
Médecins spécialistes	13,7%	24,1%	+ 10,4

Source : Régime général - ERASME REGIONAL

CETTE PROGRESSION REFLÈTE LA DYNAMIQUE INTERPROFESSIONNELLE EN RÉGION SUR CE SUJET !

6

GLOSSAIRE

A

AAP : Appel A projet
ACI : Accord Conventionnel Interprofessionnel
ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
AG : Assemblée Générale
ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
AOD : Anticoagulant Oraux Direct
ARS : Agence Régionale de Santé
ASIP Santé : Agence nationale des Systèmes d'Information Partagés de Santé

B

BPCO : Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive

C

CARPEC : Cellule d'Appui Régionale pour les Projets d'Exercice Coordonné
CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
COPIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CRONDPS : Comité Régional de l'Observatoire de la Démographie

des Professionnels de Santé

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CSMS : Commission Spécialisée pour la prise en charge et les accompagnants Médico-Sociaux
CSOS : Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins
CSP : Commission Spécialisée Prévention
CTA : Coordination Territoriale d'Appui

D

DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins
DMP : Dossier Médical Partagé
DPC : Développement Professionnel Continu

E

EFS : Établissement Français du Sang
EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique
ENRS : Espace Numérique Régional en Santé
ESSORT : Équipe de Soins et ORganisation Territoriale
ESP : Équipe de Soins Primaires
ETP : Éducation Thérapeutique du Patient

F

FEHAP : Fédération des Etablissements Hospitaliers Privés d'Aide à la Personne privés non lucratifs
FFMPS : Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé
FHF : Fédération Hospitalière de France
FHP : Fédération Hospitalière Privée

G

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire
GECO : Groupes pour l'Exercice Coordonné

H

HAD : Hospitalisation A Domicile
HAS : Haute Autorité de Santé

I

IDEL(s) : Infirmier Diplômé d'État Libéral
IFOREM : Institut de FORMation Eugène Marquis
INCA : Institut National du Cancer
IRCRA : Instance Régionale de Concertation du Règlement Arbitral

M

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie
MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire
MTEV : Maladie Thrombo-Embolique Veineuse

P

PA / PH : Personne Agée / Personne Handicapée
PACTE : Programme d'Amélioration Continue du Travail en Equipe
PAERPA : Programme pour les Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie
PAF : projet Personne Agée Fragile
PAPRICA : Plateforme d'Appui de Premier Recours pour les

Interventions en Chirurgie Ambulatoire
PRS : Projet Régional de Santé
PSL : Professionnels de Santé Libéraux
PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

R

RA : Règlement Arbitral
RAAC : Récupération Améliorée Après Chirurgie
ROR : Répertoire Opérationnel des Ressources
RSPS : Réseau Social des Professionnels de Santé

S

SPS : Soins aux Professionnels en Santé
SRS : Schéma Régional de Santé

T

TS : Territoire de Santé

U

UCOG : Unité de Coordination Onco-Gériatrique
URIOPPS : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé
URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

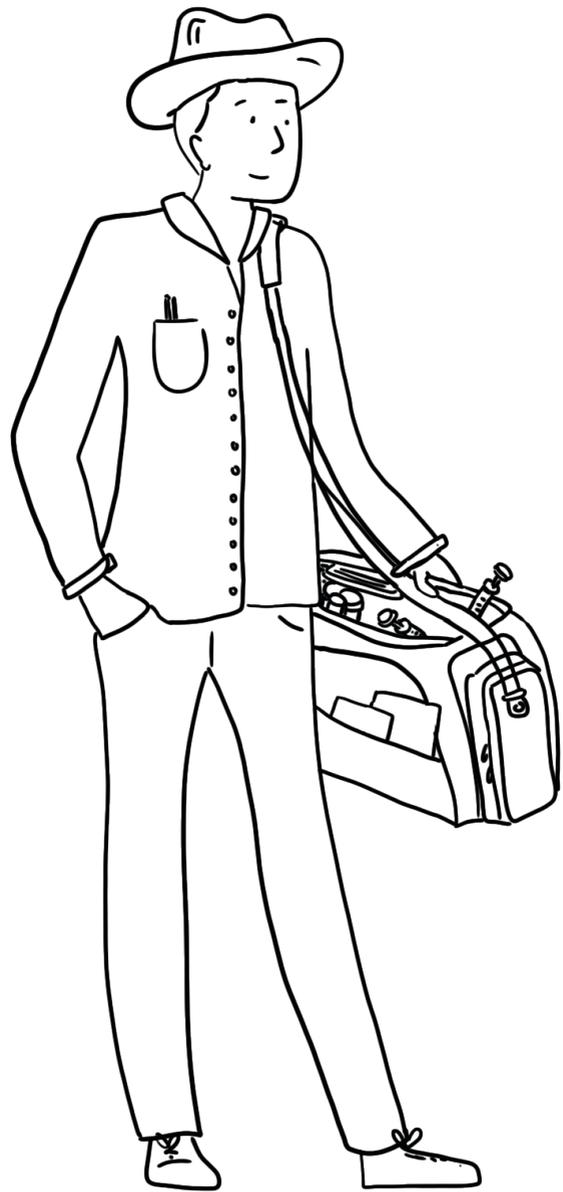


7

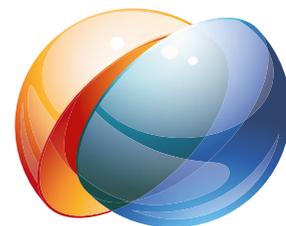
PARTENAIRES







2021



URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
BRETAGNE

Rédaction : Delphine IN

illustrations et mise en page : Laurianne DISCHLI

Réalisation : Novembre 2022





URPS

INFIRMIERS LIBÉRAUX

BRETAGNE

Maison des URPS
13E Bd Solférino 35000 RENNES

02 99 84 15 17

urps.idel@maisondesurpsbretagne.org

WWW.BRETAGNE.INFIRMIERS-URPS.ORG